

LA GAZETTE Wéziennne

saint-witz.fr

Spectacle



Concert



Répétition



Bibliothèque



Cérémonie



Musique



Informations municipales de Saint-Witz

n° 102 / Février 2015

Sommaire



En couverture, la maquette de notre prochain **centre multi-activités** dont les premiers coups de pelle ont été donnés il y a quelques jours (le lundi 26 janvier à 8 heures pour être précis) comme en témoigne cette photo.

E ditorial.....	p 1
N ouvelles Municipales.....	p 2
C ommunauté d'Agglomération.....	p 10
P etite Enfance.....	p 11
V ie scolaire.....	p 12
V ie Sportive.....	p 14
A ssociations.....	p 19
V ivre à Saint-Witz.....	p 26
C ôté Jardin.....	p 32
L e saviez-vous?.....	p 33
N ote Gourmande.....	p 34
G rippeminaud.....	p 35
P aroles d'élus.....	p 36

Etat-Civil

Naissances

MAHIEDDINE Jessin
Né le 7 novembre 2014 à Tremblay
en France (93)

Décès

M. GODO Bjorn Richard
Décédé le 13 novembre 2014 à
Saint-Witz

Mme **ROBERT** Claudine veuve
RASSAM
Décédée le 27 décembre 2014 à
Senlis

Dates à retenir

Vendredi 6 mars 2015 :

concert de guitare par Orestis Kalampalikis à 21h, église Saint-Vit.

Dimanche 8 mars 2015 :

don du sang, école primaire Jane du Chesne de 9h à 13h30.

Samedi 14 mars 2015 :

semi-marathon.

20 au 22 mars 2015 :

XII^e salon artistique sur le thème « Voyage dans tous ses états », salle Alexis Berson, de 11h à 19h.

22 et 29 mars 2015 :
élections départementales.

Mercredi 8 avril 2015 de

14h à 20h : braderie d'été. Dépôt des vêtements la veille (14h - 20h) - retour des vêtements le lendemain (10h - 13h).

Samedi 6 et dimanche 7

juin 2015 : exposition des ateliers du foyer rural sur le thème « AU FIL DE... ».

Dimanche 21 juin 2015 :

concert de fin d'année de l'école de musique au Lycée Léonard de Vinci.

**Germain Buchet**

Chers amis,

Je ne vais pas revenir sur les événements douloureux qui nous ont frappés en 2014. Nous en avons déjà tiré les enseignements, insistant sur le côté positif qui en a découlé. Nous pouvons penser que 2015 nous amènera une vie plus rangée et qu'elle comblera nos vœux de bonheur et de prospérité que nous formulons à cette occasion.

2015 : année de gestation de la grande réforme territoriale qui nous conduira à intégrer un ensemble de 343 000 habitants, allant de Garges-les-Gonnesse à nos voisins immédiats de Seine-et-Marne. Tout se décidera dans le premier trimestre, mais les missions des grands ensembles ne sont pas encore arrêtées dans le détail ; il est sûr cependant que l'organisation de l'espace leur sera dévolue, d'où notre désir de clôturer le plan local d'urbanisme (PLU) au plus tôt dans l'année.

2015 sera aussi l'année de la construction du centre de multiactivités. Les travaux ont débuté le 26 janvier pour 18 mois. Alors, bon courage à tous.

Je vous renouvelle mes vœux et vous réaffirme le dévouement de tout le conseil municipal.

Amicalement
Le Maire

Pensée du jour

« La discorde est le plus grand mal du genre humain, et la tolérance en est le seul remède »

Voltaire

Conseil municipal

Compte rendu du jeudi 18 septembre 2014

Présents : Germain BUCHET, Viviane BERNIER, Marion BERSON-GEANT, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Muriel HURTIS, Djamila LASRI, Lucie LE PAGE, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Emmanuel FLINOIS, Emmanuel PETIOT, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Pouvoir : Stéphane MOURET à Djamila LASRI, Dominique GRIS à Fabienne GRU.

Secrétaire de séance : Joël Vanderstigel.

Ouverture de séance : 20H45.

1) Elections professionnelles du 04/12/2014.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons désigné les représentants du collège des élus au sein du comité technique paritaire jusqu'au 04/12/2014. En effet, à cette date auront lieu les élections professionnelles et des modifications vont avoir lieu.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est actuellement géré par le comité technique paritaire (CTP). Or, ce dernier va devenir comité technique.

Nous pouvons faire le choix de maintenir le paritarisme entre le CTP et le CHSCT ou de créer 2 instances différentes.

Nous devons fixer le nombre des représentants titulaires du

personnel en accord avec l'organisation syndicale reçue en mairie le 16/09 dernier (syndicat F.O.) le nombre des représentants titulaires du personnel est maintenu à 3, ainsi que celui des suppléants.

Il en est d'ailleurs de même pour le collège des élus.

Il est donc proposé :

- De maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre des représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire.
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel,
- De décider que les représentants de la collectivité (les élus) au comité technique auront voix délibérative.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 108/14

2) Présentation du projet de schéma de coopération intercommunale (SCRI).

Une présentation a été effectuée brièvement par M. Vanderstigel.

Lors du prochain Conseil Municipal, une étude plus approfondie sera présentée par M. Renaud, Président de la CARPF.

3) Débat sur le P.A.D.D.

La séance est levée à 22h30. Saint-Witz, le 8 octobre 2014.

Le Maire,
Germain Buchet

Conseil municipal

Compte rendu du mercredi 15 octobre 2014

Présents : Germain BUCHET, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Fabienne GRU, Dominique GRIS, Marie-Hélène HOFFER, Djamila LASRI, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBZAK, David DUPUTEL, Emmanuel FLINOIS, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Absents : Muriel HURTIS (excusée), Lucie LE PAGE (excusée).

Pouvoir : Viviane BERNIER à Michèle CAQUIN, Marion BERSON-GEANT à David DUPUTEL, Thibault FERTE à Frédéric VANÇON, Xavier TERRADE à Xavier BELAIR.

Secrétaire de séance : Djamila LASRI.

Remerciements

Remerciements de la FCPE pour la subvention communale qui lui a été accordée.

1) Approbation des comptes rendus de la réunion du conseil municipal.

- du 11 septembre : aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé et signé.

- du 18 septembre : à la suite d'une remarque de M. Flinois, il est précisé que le P.A.D.D. concerne tout le périmètre de la commune. M. Duputel souligne qu'il est stipulé dans l'ordre du jour qu'il sera question du débat sur le P.L.U, alors que le compte rendu traite du P.A.D.D. Il s'agit d'une imprécision de syntaxe.

Le compte rendu est approuvé et signé.

2) Décision du Maire.

Décision 2014/015 : classement sans suite, dû à une erreur d'analyse, de l'attribution du marché de la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle, lot 11 – électricité courants forts et courants faibles, et relance d'une nouvelle procédure.

Le marché a été relancé le 09 octobre dernier. Les candidats ont jusqu'au 31 octobre pour déposer leur offre.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) Rapport d'activité 2013.

M. RENAUD, président de la CARPF, remercie M. le Maire de l'avoir convié à la réunion de ce Conseil Municipal et commence sa présentation.

La communauté d'agglomération regroupe 19 communes et compte 87 514 habitants. Les plus petites communes étant Le Plessis-Gassot (69 hab. pour une superficie de 410 hectares.) et Vaud'Herland (la plus petite commune de France avec 79 hab. pour 9 hectares).

Le rapport d'activités 2013 présente la communauté de communes de Roissy Porte de France du 01/01/2013 au 31/12/2013. Elle est administrée par un conseil de 53 membres titulaires, conseillers municipaux élus pour 6 ans. Chaque commune est représentée au conseil communautaire.

Elle dispose de compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) et de compétences optionnelles (création ou aménagement et

entretien de voirie d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; action sociale).

Elle peut également exercer des compétences que les communes lui transfèrent, coordonner des groupements de commandes avec et au profit des communes membres.

De plus, elle peut, sur délégation, exercer des compétences dévolues au département du Val d'Oise ou à la région Ile de France sur le territoire communautaire.

Le rapport présente le Compte Administratif 2013 dont voici les chiffres clés :

Il dresse ensuite un bilan de ses

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 233 172 €	70 623 243 €
Investissement	13 171 443 €	14 366 304 €

actions et projets des 13 commissions dont elle est constituée.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

Approuvé à l'unanimité
Délibération N° 109/14

4) Schéma régional intercommunal.

Présentation faite par M. Renaud et Mme Chaudet, directrice générale adjointe. - Voir annexe - Une délibération devra être prise avant fin novembre.

URBANISME

5) Vente d'un terrain avenue des Joncs.

Un administré souhaite racheter à la commune un terrain de 107 m² pour y construire une habitation. Après une nouvelle estimation des domaines le prix fixé est de 27 000 €.

Compte tenu du fait que ce terrain leur appartenait auparavant, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser une baisse de 10%, comme la loi l'y autorise. Le montant s'élève donc à 227.10 € le m², soit 24 300 € pour la totalité du terrain.

Approuvé à l'unanimité
Délibération N° 110/14

6) Zonage de la ZAC de la Pépinière.

Un projet est envisagé sur la zone de la Pépinière, avec rachat d'une partie à la société Styling'Art.

Or nous avons des difficultés pour définir le zonage référencé au POS de cette zone. En effet, par délibération du 31/12/2012 la ZAC a été clôturée.

Un juriste, sollicité par la CARPF, doit nous indiquer quel règlement est à appliquer sur cette zone non identifiée au zonage du POS depuis la clôture de la ZAC, d'une part, et nous préciser si le règlement de la ZAC reste valable sur cette zone en attendant que le PLU soit validé d'autre part.

Sans ses conclusions, les membres du Conseil Municipal ne peuvent délibérer sur ce sujet et reportent leur vote à un

prochain Conseil Municipal.

7) Zonage de la ZAC de la Pépinière.

Le 13/08/2014 des résidents de la ruelle des prés frais ont adressé un courrier, dans lequel ils mettaient l'accent sur les dysfonctionnements dus aux confusions entre le rue des frais et la ruelle des prés frais. Ceci entraînant des erreurs de distributions de courriers, ou rendant les interventions des pompiers ou de la SAUR plus difficiles.

Une réunion avec les riverains et les autres partenaires a eu lieu récemment et il a été envisagé d'abandonner la dénomination de ruelle et de la nommer rue, en appliquant la continuité des numéros.

M. Duputel souligne que les adresses des titres de propriété devront être modifiées.

Mme Dauplain fait référence à un courrier d'un administré qui est contre ce projet.

M. Flinois regrette que tous les administrés concernés n'aient pu se rendre à la réunion pour débattre de ce sujet.

Les membres du conseil se prononcent et donnent leur accord pour ce changement.

Approuvé à l'unanimité
Délibération N° 111/14

Abstentions : Mrs Debczak et Flinois
Contre : Mme Dauplain

RESSOURCES HUMAINES

8) Renouvellement de l'adhésion du système Pass Territorial.

Le contrat cadre Pass Territorial souscrit avec le FNASS (fonds national d'action sanitaire et social) prendra fin le 31/12/2014, sans reconduction automatique.

Si la collectivité souhaite de nouveau adhérer au contrat dès le 1^{er} janvier 2015, jusqu'en 2019, afin de bénéficier d'une offre de prestations identiques avec un taux de cotisation maîtrisé de 0.80% (actuellement de 0.79%) de la masse salariale brute annelle N-1, il faut adresser la convention signée au CIG, pour une durée de 4 ans.

Les membres du Conseil municipal autorisent M. le Maire à signer cette convention.

Approuvé à l'unanimité
Délibération N° 112/14

DIVERS

9) Signature de la convention de partenariat intercommunal avec l'école de musique.

Une convention nous a été soumise par l'école de musique pour collaborer à un projet départemental.

Il s'agit de mutualiser des écoles de musique afin de participer à un spectacle qui aura lieu à Gonesse le 31 mai 2015.

Cette convention de participation fixe les règles de chaque commune participante.

Aucun frais de personnel n'est à prévoir puis que cette sortie se déroulera pendant les heures de cours des professeurs.

Les membres du Conseil Municipal autorisent la signature de cette convention.

Approuvé à l'unanimité
Délibération N° 113/14

- Représentation de la pièce de théâtre la cagnotte samedi 18 octobre ;
- M. Vançon se félicite du succès du challenge intercommunal qui s'est déroulé le 4 octobre dernier ;
- M. Flinois évoque les nuisances sonores dues aux passages des avions au-dessus du village ;
- M. Flinois demande des précisions quant à la présence du panneau « propriété privée »

situé derrière l'église. Il lui est répondu, qu'en accord avec le propriétaire, il a été décidé de poser ce panneau afin d'éviter le problème de squat ;

- M. Flinois demande qu'un plan de financement soit réalisé concernant les projets de construction du centre multi-activités, de la bibliothèque et de la salle de spectacle, de celui de la nouvelle mairie, pour une durée de 3 à 4 ans ;
- M. Buchet précise qu'il a été déposé un droit de préemption renforcé sur le terrain de feu Mme Margotteau pour y construire des bâtiments d'intérêt public ;
- M. Debczak demande un état des réparations des bâtiments communaux suite à l'orage de grêle de juin dernier. M. Buchet explique que la commune est toujours en attente de réponse de la part de l'assurance, que le tennis n'est pas accessible car les dégâts sont d'une telle ampleur qu'il faut se laisser le temps pour choisir la bonne option, et qu'il reste à effectuer quelques réparations sur le toit du service technique.

La séance est levée à 23h30.
Saint-Witz, le 21 octobre 2014.

Le Maire,
Germain Buchet

Conseil municipal

Compte rendu du jeudi 27 novembre 2014

Présents : Germain BUCHET, Marion BERSON-GEANT, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER (arrivée à 21h35), Muriel HURTIS (arrivée à 21h30), Djamil LASRI, Lucie LE PAGE, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Emmanuel FLINOIS, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Absents : Xavier TERRADE.

Pouvoir : Viviane BERNIER à Michèle CAQUIN, Thibaut FERTE à Xavier BERLAIR.

Secrétaire de séance : Djamil LASRI.

Ouverture de séance : 20H45.

Remerciements et informations :

Remerciements de M. Rognon à la municipalité ;

Don du sang : 47 donateurs volontaires ;

Marché de scénographie : la société SAS OPERANTI, société non retenue lors de l'appel d'offres concernant le marché de scénographie qui avait déposé un recours, a été déboulé ;

Dépôt de gerbes de fleurs lors de la cérémonie du 11 novembre.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15/10/2014.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé et signé.

2) Décisions du Maire.

Suite à un vice de procédure, le **marché sur la TLPE** (taxe locale sur la publicité extérieure) a dû être relancé.

La date limite du dépôt des offres était le 18/07 dernier.

Après analyse des offres, le marché a été attribué à la société GO PUB.

- Décision 2014/016 : attribution du marché de la mission d'optimisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à la société GO PUB située 25, rue Tristan Corbière – 56500 LOMINE, pour un montant de rémunération des honoraires de 6% HT soit 7.2% TTC.

Marché « **centre multi-activités – lot 13** » : la date limite

des offres était le 11/08. Après analyse effectuée par M. Bouyer, maître d'œuvre, le marché a été attribué à la société TECH AUDIO.

- Décision 2014/017 : attribution du marché de la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle, **lot 13 : équipements et travaux scéniques et audiovisuels** à la société TECH AUDIO, situé 46, rue Duhesme – 75018, pour un montant de 399 901 € HT SOIT 479 881.20 € TTC.

URBANISME

3) Avis sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale.

Lors du CM du 15/10 dernier, Monsieur Patrick Renaud, Président de la CARPF, a exposé le projet du nouveau Schéma Régional de Coopération Intercommunale, qui devra être applicable au 01/01/2016, mais arrêté par le Préfet le 28/02/2015. Les grands principes de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) sont :

- Création de la **métropole du grand Paris** :
 - 25 communes / 6.5 millions d'habitants ;
 - Intégration des départements des Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne ;
 - Siège : Paris.
- Création de la **métropole du Grand Roissy** :
 - Fusion des communautés

d'agglomération du Val de France et de Roissy Porte de France et 17 communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France : 343 242 habitants.

Il convient d'approuver ce schéma car le regroupement autour de la zone aéroportuaire est cohérent.

Deux réserves sont toutefois envisageables :

- Il est inopportun que seules 17 communes sur 37 de la communauté de communes de Plaines et Monts de France soient concernées par ce schéma, cette communauté de communes ayant été créée que depuis le 1^{er} janvier 2014,
- Il est regrettable que la partie de la Seine-Saint-Denis concernée par les bassins de vie et d'emploi de la plateforme aéroportuaire ne soit pas intégrée.

Les membres du conseil approuvent ce schéma. Comme il s'agit d'une concertation, les deux réserves seront mentionnées sur la délibération.

Approbation à la majorité

1 abstention : M. Duputel
Délibération 114/14

RESSOURCES HUMAINES

4) Evolution en 2015 : notation/entretien professionnel.

C'est la dernière année que les agents sont notés.

En 2015, et après avis favorable du CTP réuni le 14/10/2014, cette procédure sera remplacée par un entretien individuel où seront réunis les objectifs, les vœux, les demandes de formation des agents et de la collectivité.

A noter qu'à Saint-Witz, en sus de la procédure de notation nous procédions déjà à un entretien moins formel, car le dialogue avec l'agent a toujours été une priorité.

Nous sommes d'ailleurs actuellement en cours de notations et d'entretiens individuels formalisés avec élaboration des fiches de postes individuelles.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 115/14

Arrivée de Mme Hurtis

5) Ecole de musique : paiement des intervenants musicaux (GUSO).

Dans le cadre de projets artistiques et culturels l'école de musique fait parfois appel à des intervenants extérieurs.

Afin de faciliter leur rémunération, nous pouvons passer par l'intermédiaire du site GUSO (guichet unique du spectacle occasionnel) dont l'adhésion est gratuite.

Ce service a été mis en place par les organismes de protection sociale du monde du spectacle. Il vise à simplifier les démarches administratives des employeurs pour ce qui concerne la déclaration et le versement des cotisations sociales.

N.B. : ce point a fait l'objet d'un vote (approuvé à l'unanimité), alors qu'il s'agissait d'un rappel et non d'une approbation, une délibération n'est donc pas nécessaire.

CULTURE

6) Projet pédagogique intercommunal de musique.

Le professeur de flûte traversière, Sylvie Gohin, a élaboré un projet pédagogique sur l'écriture contemporaine pour l'année scolaire 2014/2015.

Un musicien doit intervenir dans les écoles de Saint-Witz, Marly-la-Ville, Fosses et Survilliers.

A la fin du projet, un concert sera donné à Survilliers et une restitution a été demandée sur la commune de Saint-Witz. Sa forme n'a pas encore été définie, mais elle s'oriente vers une intervention à l'école ou une participation lors de contes à la bibliothèque.

Pour aider à financer ce projet, une aide de 350 € est demandée aux quatre communes concernées.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 116/14

Arrivée de Mme Hoffer.

FINANCES

7) Décision modificative.

Nous devons effectuer une modification du Budget Primitif 2014.

- Notre commune est soumise à 2 prélèvements de l'Etat :

- Le **FSRIF** : fonds de solidarité pour la région Ile-de-France. C'est un dispositif spécifique de péréquation horizontale qui existe depuis 2012, ainsi les communes ayant un potentiel financier, par habitant, globalement supérieur au potentiel moyen des communes de la région Ile-de-France se voient prélever chaque mois, sur leurs ressources (taxe d'habitation), une somme qui sera reversée aux communes défavorisées.

Pour Saint-Witz, en 2014, il est de 132 339.00 €. Cette somme a été inscrite au budget primitif à l'article 014 : atténuation des produits.

- Le **SRU COL** : il s'agit une nouvelle fois d'une pénalité qu'impose l'article 55 de la loi SRU du 01/01/2013 aux communes n'ayant pas un nombre suffisant de logements sociaux. Il est également prélevé sur nos impôts à percevoir.

Pour 2014, ce prélèvement est de 85 933.10 €.

Au BP 2014 nous avons inscrit au chapitre 014 (atténuation des produits) Art. 73924, la somme de 188 258.00 €.

Le montant global de ces 2 pénalités pour 2014 s'élève à 218 272.10 €.

Nous devons donc rajouter : 30 020 €.

Pour info, il existe un autre prélèvement, le FPIC (fonds national de péréquation intercommunale). Il a été mis en place en 2012, c'est également un mécanisme de péréquation horizontale dont le calcul est fondé sur les mêmes critères que le FSRIF. Il permet d'alimenter le fonds national unique, destiné à aider les collectivités (EPCI ou communes) les moins favorisées. Pour 2014 le montant était de 29 998 € mais il est pour le moment pris en charge par la communauté.

- Nous devons également modifier la somme que nous avons prévue au chap. 67 (charges exceptionnelles) art. 678. En effet nous avons inscrit 10 000 € pour les intérêts moratoires que nous devons régler à la société EUROPROTEG.

Pour mémoire, il s'agit d'un litige qui nous opposait à la société EUROPROTEG (SCP Moyrand Bailly) dans le cadre du marché de la surveillance des bâtiments communaux pour lequel nous avons réglé la somme de 90 526.66 € suite au jugement du 24/01/2012.

Nous avons sous-estimé les intérêts puisqu'ils s'élèvent à 29 745.60 € + 1 500 € (frais annexes).

Nous devons donc rajouter 21 500 € au chapitre 67, Art. 678.

Pour équilibrer ces 2 écritures nous allons diminuer les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 (charges à caractère général).

Les écritures sont les suivantes :
 Chap. 014 (atténuation des produits) Art. 73924 = + 30 020 €
 Chap. 67 (charges exceptionnelles) Art. 678 = + 21 500 €
 Chap. 011(charges à caractère général) Art. 61522 = + 51 520 €

Les membres du conseil municipal autorisent cette décision modificative.

**Approuvé à l'unanimité
 Délibération 117/14**

8) Demande de subvention.

Dans le cadre de l'aide à la structuration et aux projets spécifiques des établissements d'enseignement artistique spécialisé, nous pouvons prétendre à une subvention du Conseil Général, afin de financer le fonctionnement de l'école de musique.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à demander cette subvention.

**Approuvé à l'unanimité
 Délibération 118/14**

AFFAIRES GÉNÉRALES

9) Adhésion à l'association des élus en charge du sport (ANDES).

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la commune, il convient

de faire adhérer notre commune à l'association ANDES. Les objectifs principaux de cette association :

- Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports, afin de favoriser le partage des expériences,
- Assurer la défense des intérêts matériels tant collectifs qu'individuels, de ses membres et infrastructures sportives,
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat,
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Cette association est donc de nature à aider et promouvoir les échanges entre les communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants : 102 € pour une commune de moins de 5 000 habitants.

Les membres du conseil sont favorables à cette adhésion et désignent M. Belair, adjoint à la jeunesse et aux sports, représentant de la commune auprès de l'ANDES.

**Approuvé à l'unanimité
 Délibération 119/14**

10) Augmentation du tarif des encarts publicitaires de la gazette.

Une augmentation de 2% a été appliquée en juin dernier à l'ensemble des tarifs municipaux.

Les tarifs des annonces publicitaires dans la gazette municipale n'ont pas été augmentés depuis 2009.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
1/16	60.00	66.00
1/8	100.00	110.00
1/4	170.00	187.00
1/2	280.00	308.00
Quatrième de couverture	560.00	616.00
Page entière	450.00	495.00

**Approuvé à l'unanimité
 Délibération 120/14**

DIVERS

11) Informations sur les marchés publics en cours.

Marché de le Télésurveillance : les 2 offres déposées sont en cours d'analyse.

Marché de la construction du centre multi-activités : 12 lots ont été notifiés. Une première réunion de chantier est prévue le 04/12 en présence de Mme Bigeault, architecte, et des représentants de chaque corps de métier.

Concernant le lot 11, électricité, le marché qui avait été classé sans suite a été relancé. Les offres sont en cours d'analyse.

12) Enquête publique : NUSSE.

La société « Etablissement Charles NUSSE » a déposé auprès des services de la Préfecture une demande classée ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) à Vémars pour le projet d'un entrepôt couvert de stockage de produits à base de papier et de carton.

L'enquête publique est en cours et prendra fin le 26/12/2014, le dossier est consultable en mairie. Les membres du conseil municipal donnent leur avis et approuvent le projet.

**Approuvé à l'unanimité
 Délibération 121/14**

13) Assurance statutaire.

Mesdames Aydogan, directrice générale des services, et Maisonnette, responsable des ressources humaines, ont reçu les responsables de notre contrat d'assurance en vue de son prochain renouvellement le 01/01/2015, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2018. Le rapport d'analyse présenté fait état d'une baisse générale des arrêts maladie et de travail, ce qui mérite d'être souligné, cela n'étant pas le cas dans toutes les communes.

• Taxe d'aménagement

Le taux de la Taxe d'aménagement voté le 27/11/2011 pour 3 ans est reconduit à partir du 01/01/2015.

Pour mémoire la taxe d'aménagement est destinée à financer les équipements liés à l'urbanisation. Cette réforme entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 a remplacé les autres taxes d'urbanisme (taxe locale d'équipement, versement pour dépassement du plafond légal de densité, taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), y compris la PVR (taxe de participation pour la voirie et réseau) qui disparaît au 01/01/2015.

Donneront lieu au paiement de la taxe d'aménagement :

- Toutes les opérations d'aménagement,
- Toutes les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments.

Seront exemptés de cette taxe :

- Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique,
- Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif aidé d'intégration,
- Certains locaux des exploitations et coopératives agricoles et les centres équestres,
- Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de projet urbain partenarial,
- Les constructions intérieures ou égales à 5 m².

La valeur servant au calcul de cette taxe est de 807 € le m², pour l'Ile-de-France, en 2014.

Le taux de la taxe d'aménagement reste donc fixé à 5%.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 122/14

• Signature du nouveau contrat pour les copieurs

Le contrat de location de 3 de nos copieurs arrive à terme. M. le Maire propose de signer un nouveau contrat avec l'UGAP, d'une durée de 4 ans.

Le contrat des 2 autres copieurs prendra fin en 2017.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 123/14

• NCS Pyrotechnie et Technologie

La loi du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile soumet certaines installations à un Plan Particulier d'intervention (PPI) qui s'intègre dans le dispositif départemental ORSEC et qui précise, notamment, les mesures incombant à l'exploitant sous le contrôle de l'autorité de la police.

La société NCS Pyrotechnie et Technologie est assujettie à la réalisation d'un PPI.

En application de cette disposition réglementaire, la Préfecture du Val d'Oise a planifié l'exercice triennal de la société NCS sur les communes de Surveilliers et Saint-Witz le 15/12/2014 à 14 heures.

Les thématiques de l'exercice privilégieront l'évaluation des modalités d'alerte des acteurs, des populations et des communes.

Le groupe scolaire Jane du Chesne sera également soumis à l'exercice puisque la directrice Mme Bernard devra déclencher le PPMS (plan particulier de mise en sécurité).

• Site internet

Notre site internet, hébergé jusque-là par Cap Info géré par Gallimédia, sera désormais accueilli par le site de l'Union des Maires.

M. Duputel souhaiterait un espace de téléchargement.

• Point sur la suite de la commission PLU/PADD du 20 novembre

M. Vanderstigel expose le projet du cœur du village qui concerne la zone située de la rue de la Fontaine aux Chiens à l'actuelle mairie.

Afin d'en informer la population, des panneaux sont affichés en mairie, au gymnase, salle Alexis Berson et dans l'espace réservé à l'affichage du centre commercial. Un registre est à la disposition des administrés pour y recueillir leur avis et des permanences seront assurées par des élus afin de répondre aux administrés les jeudis 4 et 18/12 de 16 à 19 heures ainsi que le samedi 13/12 de 09 à 12 heures.

• Réparation du tennis

Lors de la commission réunie le 19/11, aucune décision n'a été arrêtée. M. Belair rappelle que deux options étaient examinées : la réparation ou la reconstruction, mais aux vues des sommes très élevées à engager, il est nécessaire d'analyser de façon plus

approfondie ces deux options. Le seul coût de la déconstruction et du désamiantage s'élèverait à 600 000 €.

Les membres de la commission se donnent jusqu'au 15/12 pour se décider.

• Dates à retenir :

- 6/12 : l'association du volley-ball organise un téléthon à partir de 19h30, avec restauration sur place ;
- 13/12 : marché de Noël ;
- 3/01 : soirée jeun's, avec prévention alcootest par la gendarmerie ;
- 10/01 : vœux du Maire

La séance est levée à 23h00.

Saint-Witz, le 4 décembre 2014.

Le Maire, Germain Buchet

Conseil municipal

Compte rendu du mercredi 17 décembre 2014

Présents : Germain BUCHET, Marion BERSON-GEANT, Viviane BERNIER, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Djamila LASRI, Lucie LE PAGE, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibault FERTE, Emmanuel FLINOIS, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Xavier TERRADE, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Pouvoir : Marie-Hélène HOFFER à Michèle CAQUIN, Muriel HURTIS à Frédéric VANÇON, Jean-Michel DEBCZAK à Marie-Hélène DAUPTAIN, Emmanuel PETIOT à Thibault FERTE.

Secrétaire de séance : Djamila LASRI.

Ouverture de séance : 20H45.

Informations et remerciements

Remerciements pour : les nombreuses animations lors du marché de Noël, le repas des anciens.

M. Blazy, député, a envoyé un courrier à la Préfecture concernant le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée non encore perçue.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil

municipal du 27/11/2014.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé et signé.

2) Décisions du Maire.

Marché de la télésurveillance : après analyse, le marché a été attribué à la société **DELTA SECURITY SOLUTIONS**, titulaire actuellement du marché.

- Décision 2014/019 : attribution du marché de la télésurveillance à la société **DELTA SECURITY**

SOLUTIONS (92 ter rue des Sablons – 95360 Montmagny) pour un montant annuel forfaitaire de 11 875.00 € HT, soit 14 250.00 € TTC.

Ainsi que les prestations supplémentaires selon le bordereau des prix unitaires à savoir :

- Déplacement incluant 1 heure sur site pour un montant de 110 € HT, soit 132 € TTC,
- Heure supplémentaire pour un montant de 60 € HT, soit 72 € TTC.

Protocole d'accord transactionnel: le 8 décembre dernier, nous avons rencontré un représentant de la Smacl (société mutuelle d'assurance des collectivités locales) et M. Baillet du cabinet d'expertise Galtier. L'expertise menée par les deux parties a permis d'arrêter contradictoirement les dommages. Un accord transactionnel, global, forfaitaire et définitif a été trouvé, et l'indemnité, franchise déduite et honoraires d'expert d'assuré inclus, a été fixé à 420 000 €. De cette somme nous devons donc déduire les 20 000 € au titre d'honoraires d'expert d'assuré.

- Décision 2014/020: protocole d'accord transactionnel.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité.

La loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (2010) prévoit la fin des tarifs réglementés jaune et vert au 31/12/2015. Nous avons donc l'obligation de passer par un marché public concernant l'achat d'électricité.

Nous pouvons adhérer dès le 01/01/2015 au SIPPAREC, car la hausse des prix d'électricité a renforcé le besoin d'une meilleure gestion des coûts de l'énergie.

Les services apportés par le groupement :

- Amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal
- La maîtrise des consommations avec un outil informatique, « CALYPTÉO »
- La maîtrise des coûts d'achat de l'électricité.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer l'adhésion au groupement de commande SIPPAREC pour l'achat d'électricité, ce qui nous

permettra d'économiser 5 à 10% sur le coût actuel.

Pour info : pour le gaz, nous avons adhéré au SIGEIF

Approbation à l'unanimité Délibération 124/14

4) Site internet.

Nous avons été informés il y a quelques jours par l'union des maires du Val d'Oise de l'impossibilité de plusieurs communes du département de se connecter à leur site internet. Des difficultés techniques liées à la gestion des noms de domaine et de la non transmission par l'ancien hébergeur de codes, fichiers et bases de données corrects, nous ont conduit à demander l'assistance de Pulsar informatique, société et agence Web qui gère notre informatique locale et la messagerie.

Pour l'instant, seul Pulsar accède à notre nom de domaine. Nous avons exercé de multiples pressions auprès de l'ancien hébergeur qui devrait enfin nous fournir les données correctes permettant à Pulsar de reconstruire au moins un site vitrine dans les meilleurs délais. Ce site à caractère évolutif pourrait à moyen terme (environ 3 mois) et progressivement intégrer les grands axes suivants:

- Intranet et extranet,
- Support des mobiles (smartphones et tablettes)
- Meilleure communication avec les administrés
- Relookage graphique pour un design plus actuel
- Facilité de mise à jour des contenus
- Processus dématérialisés pour les administrés
- Forum de discussion
- Annuaire
- Agendas
- Formation des utilisateurs

FINANCES

5) Augmentation de la taxe de séjour.

Le 03/12/2009 la commune a instauré la taxe de séjour, en tant que ville touristique. Rappelons qu'une commune est dite ville touristique en calculant le rapport entre la capacité de couchage et le nombre d'habitants. Cette taxe, due par personne et par nuitée, est payée par le client.

M. le Maire propose l'augmen-

tation suivante, sachant qu'il est prévu dans la prochaine loi de finance 2015 une refonte importante de cette taxe. Nous aurons donc à délibérer à nouveau, courant 2015.

Les membres du conseil municipal autorisent l'augmentation suivante :

	Tarif actuel (en €)	Tarif 2015 (en €)
Hôtel non classé	0.20	0.30
Hôtel 1 étoile	0.20	0.30
Hôtel 2 étoiles	0.35	0.50
Hôtel 3 étoiles	0.50	0.70
Hôtel 4 étoiles	0.70	1.00

Approuvé à l'unanimité Délibération 125/14

RESSOURCES HUMAINES

6) Renouvellement du contrat groupe (assurance du personnel).

Pour l'assurance statutaire nous avons adhéré au contrat groupe d'assurance du CIG, mais le contrat s'achève le 31/12/2014. Le Maire propose donc de renouveler l'adhésion au contrat groupe statutaire du CIG aux conditions suivantes :

- A compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2018,
- Taux : 6.40% (contre 6.60% actuellement) de la masse salariale assurée pour les risques suivants : décès, accident du travail, longue maladie, maternité, maladie ordinaire,
- Franchise : 10 jours.

Les membres du conseil municipal approuvent et autorisent à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à venir dans le cadre du contrat groupe. Ils prennent également acte que les frais du CIG s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée et que viennent s'y ajouter des taux d'assurance déterminés.

Approuvé à l'unanimité Délibération 126/14

7) Indemnité du percepteur.

Comme chaque année, il nous convient de délibérer afin de voter le principe d'attribution de l'indemnité annuelle du percepteur, correspondant à ses missions de conseils.

L'an dernier cette indemnité avait été fixée à 785.81 € brut, 716.18 € net, le montant étant

calculé en fonction de notre budget. Pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure de donner un chiffre précis puisque nous n'avons pas encore reçu la notification, mais le montant ne devrait pas excéder 800 €.

Les membres du conseil municipal approuvent ce principe d'attribution.

Approuvé à l'unanimité Délibération 127/14

8) Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), suite aux élections du 4/12 dernier.

Lors du conseil municipal du 11/09 dernier, nous avons désigné les 3 représentants des élus au CTP (MM. Buchet, Duputel et Zadros comme titulaires et Mmes Gru, Delgado et Berson-Géant comme suppléantes).

Suite à une nouvelle dénomination et de nouvelles réglementations, le comité technique paritaire (CTP) est désormais comité technique (CT).

Le 18/09/14, nous avons décidé, dans le cadre de la création de ce comité technique :

- Le maintien de la parité : 3 représentants du personnel, 3 représentants des élus,
- Que les représentants de la collectivité (les élus) aient une voix délibérative.

A l'issue des élections professionnelles du 4 décembre dernier 3 titulaires et 3 suppléants, issus de la liste présentée par le syndicat FO ont été élus.

Considérant ces nouvelles réglementations et le nombre d'agents (65 titulaires, non titulaires, CDI et CDD) nous avons l'obligation de créer un CHSCT. Il nous faut donc élire 3 représentants du collège des élus.

Les membres titulaires du CT, MM. Buchet, Duputel et Zadros sont désignés.

Les membres du conseil municipal approuvent ce choix.

Approuvé à l'unanimité Délibération 128/14

URBANISME

9) Délégation à la CARPF.

• Du projet concernant la zone du CD 16 (zone Porsche)

Pour les eaux usées, cette zone est en zonage collectif, conformément au schéma directeur de l'assainissement.

Dans les faits, l'assainissement est non collectif. Le SICTEUB prévoit des travaux d'assainissement pour les relier au réseau de Survilliers.

Les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer une convention/contrat avec la CARPF afin qu'elle suive les travaux, l'aménagement de l'assainissement et éventuellement la réfection des voiries.

• Du projet d'aménagement d'entrée de ville

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la CARPF, dans le cadre de ses compétences, souhaite engager une étude d'entrée de ville sur la section qui transite par les communes de Marly-la-Ville, Saint-Witz, Survilliers et Fosses sur 2.5 km.

Le projet consiste à anticiper l'urbanisation des 2 rives de cet axe routier en respectant les contraintes et la qualité du paysage :

- Réserver une emprise pour élargir la RN 317 et prévoir une 2X2 voies (bien que le conseil général ne l'envisage pas),
- Secteur 1 : concernant la partie sur Saint-Witz l'étude s'attachera à lever l'amendement DUPONT (inconstructibilité dès 75 m. de part et d'autre de la voie),
- Secteur 2 (Saint-Witz et Fosses) : implantation d'entreprises, un plan guide sera produit et comprendra des règles fixées par les communes et transcrites au PLU,
- Secteur 3 (Saint-Witz et Marly-la-Ville) : aucune construction, aménagement paysagé,
- Secteur 4 (Survilliers) : zone d'activité et logements.

En pratique, un comité technique (service urbanisme de la CARPF) suivra l'étude et un comité de pilotage (les maires des communes) sera mis en place. Durée de l'étude : 5 mois.

10) Présentation et approbation des rapports annuels 2013 des syndicats.

• Présentation du rapport annuel de la SAUR : les membres du conseil en prennent acte.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 129/14

• Présentation du rapport annuel du SIAH : les membres du conseil en prennent acte.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 130/14

• Présentation du rapport annuel du SICTEUB : les membres du conseil en prennent acte.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 131/14

• Présentation du rapport annuel du SIECCAO : les membres du conseil en prennent acte.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 132/14

• Présentation du rapport annuel du SIGIDURS : les membres du conseil en prennent acte.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 133/14

DIVERS

• Décision Modificative

Lorsque nous avons élaboré le budget prévisionnel 2014 nous avons sous-évalué les frais de personnel, par rapport notamment aux ateliers des NAP.

Le nombre d'enfants étant plus important que prévu, des ateliers supplémentaires ont dû être ouverts. Il n'y a pas eu d'embauche supplémentaire mais nous avons un volume horaire plus important.

Nous avons donc besoin d'inscrire 15 000 € supplémentaires au chapitre 012 (charges de personnel).

Pour équilibrer le budget, nous pouvons faire un virement du chapitre 011 (charges à caractère général) notamment sur l'article « fêtes et cérémonies – 6232 », poste sur lequel des économies ont été réalisées.

Cela donne les écritures suivantes :

- 012 (charges de personnel) article 64111 (titulaire)

= + 15 000.00

- 011 (charges à caractère général) article 6232 (fêtes et cérémonies)

= - 15 000.00

Les membres du conseil municipal autorisent cette écriture.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 134/14

• Lancement des procédures de marchés publics

Les membres du conseil municipal autorisent le lancement des procédures de marchés publics :

- pour la maîtrise d'œuvre pour la réfection du tennis couvert

Approuvé à l'unanimité
Délibération 135/14

- pour la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture du service technique.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 136/14

• Aménagement RD10/ cœur de village

Pour info, nous avons signé une convention avec Terravivre, bureau d'étude d'architecte d'urbanisme, pour la réalisation de l'étude d'impacts liés à la circulation, sur les conditions d'aménagement des futurs projets aux abords du RD 10 et particulièrement celles des secteurs classés AU au futur PLU.

Le montant est de 9 600 € TTC. D'autre part, Mme PARIS, lors de cette étude a présenté à la commission PLU du 20 novembre dernier un projet sur l'axe d'aménagement du cœur du village.

Suite à cette commission :

- Nous avons effectué une information avec affichage de panneaux (au gymnase, à la salle Alexis Berson, en mairie et au centre commercial), distribution d'un flash infos et sur le panneau lumineux. Des permanences ont aussi été prévues et assurées par M. Vanderstigel,

- M. Vanderstigel, sur avis de la commission, a rencontré un administré concerné directement par le projet et le lui a présenté.

• Salle multi-activités

Un point a été fait sur les réunions de chantier. Une information sera communiquée aux riverains.

• Projet de l'usine de méthanisation

Mme Berson-Géant a souhaité évoquer, avec l'accord de M. Buchet, le projet de l'usine de méthanisation. La parole est donnée au représentant de l'« Association de défense wézienne » qui expose ses craintes quant aux éventuelles nuisances qui pourraient en résulter. Il souhaite qu'une motion de soutien soit apportée à son action.

Approuvé à l'unanimité
Délibération 137/14

La séance est levée à 23h50.
Saint-Witz, 19 décembre 2014.

Le Maire,
Germain Buchet

Notre village



Notre village reprend des couleurs : progressivement les bâches bleues et vertes laissent la place à des pans entiers de toitures réparées, à neuf pour le plus grand nombre.

Ce renouveau caractérisera l'année 2015, laquelle verra aussi le lancement effectif de la réalisation de projets qui tiennent à cœur aux Wéziens. D'envergure, ces projets ne seront pas achevés cette année mais le seront l'an prochain pour certains.

Centre multi-activités

Ce projet est entré dans une phase concrète le 4 décembre 2014, date de la première réunion de chantier avec la douzaine d'entrepreneurs retenus pour sa réalisation. Ces réunions de chantier se succèdent à un rythme régulier, chaque semaine, mis à part durant la trêve des confiseurs.

Présidées par le maître d'œuvre, avec la participation de représentants de la commune elle-même maître d'ouvrage, elles ont pour objet de coordonner, dans l'espace et dans le temps, l'intervention des différents corps de métiers, ceci se traduisant concrètement d'abord par des études préalables propres à chacun d'eux et un suivi permanent et coordonné de leur prestation ensuite.

Pour l'heure, rien n'est visible. Les entrepreneurs chargés du gros œuvre et des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et d'assainissement conduisent leurs investigations pour préparer les interventions.

Pour leurs besoins, le lampadaire à l'angle de la rue André BERSON a été démonté.

Parallèlement, une zone de vie sera mise en place ; elle a pour objet les aménagements destinés à apporter à tous les

personnels qui interviendront sur le chantier les installations nécessaires à leur vie quotidienne : sanitaires, vestiaires, restauration, hébergement temporaire, etc. de surcroît sécurisées à tous points de vue, notamment sanitaire.

Par ailleurs, pour le sécuriser lui-même, le chantier sera enclos.

Ces préalables pour accueillir les entreprises sur le chantier ont permis de débuter fin janvier.

Communications électroniques

On se souvient que le conseil municipal avait mis tout en œuvre : budget, études et consultations pour qu'une amélioration des communications télématiques soit opérationnelle à l'été 2014 dans le cadre d'une Montée en débit (N° 98 de la gazette), ce qui aurait permis à tous les Wéziens de disposer d'un débit d'environ 20 Mb/s à 6 Mb/s dans les situations les plus défavorables.

On se souvient aussi que la Société française de téléphonie (S.F.R.) s'est interposée, comme lui en laisse la faculté la réglementa-

tion, pour tenir en échec ce projet au motif d'un engagement à investir dans un déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune dans un délai de trois ans dont la date de début est sujette à discussion (N° 99 de la gazette).

On se souvient enfin que la communauté d'agglomération a pris les dispositions utiles pour hâter ce déploiement sur l'ensemble de son territoire. A cet égard, elle a embauché, courant 2014, un collaborateur spécialement chargé de la mission de l'organiser.

Après un temps nécessaire d'acquisition des connaissances pour ce collaborateur, un groupe de réflexion auquel nous participons a été constitué au sein de la communauté d'agglomération. Parallèlement, les dossiers administratifs des communes, destinés à S.F.R., sont en cours de constitution depuis décembre dernier ; notre commune s'est empressée de fournir le sien.

L'ensemble de ces éléments permettront à l'investisseur d'entreprendre l'étude initiale globale dont il évalue la durée à une année. Les travaux seront ensuite engagés selon les orientations que fixera le groupe de réflexion en question.

Simultanément, la communauté d'agglomération a adhéré, en novembre 2014, au Syndicat mixte ouvert «Val d'Oise Numérique» (<http://www.valdoise.fr/11306-syndicat-mixte-ouvert-val-d-oise-numerique.htm>) dont le rôle est de déployer la fibre optique dans les territoires où aucun opérateur privé ne s'engage à investir, cette adhésion valant dans l'éventualité d'une défaillance de S.F.R. au regard de ses engagements à investir sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Richard Zadros



Martine Bigeault, architecte et maître d'œuvre du projet parmi les premiers entrepreneurs intervenant sur le chantier.



Le QRCode
fourni correspond
au lien indiqué
dans le texte.

Archea

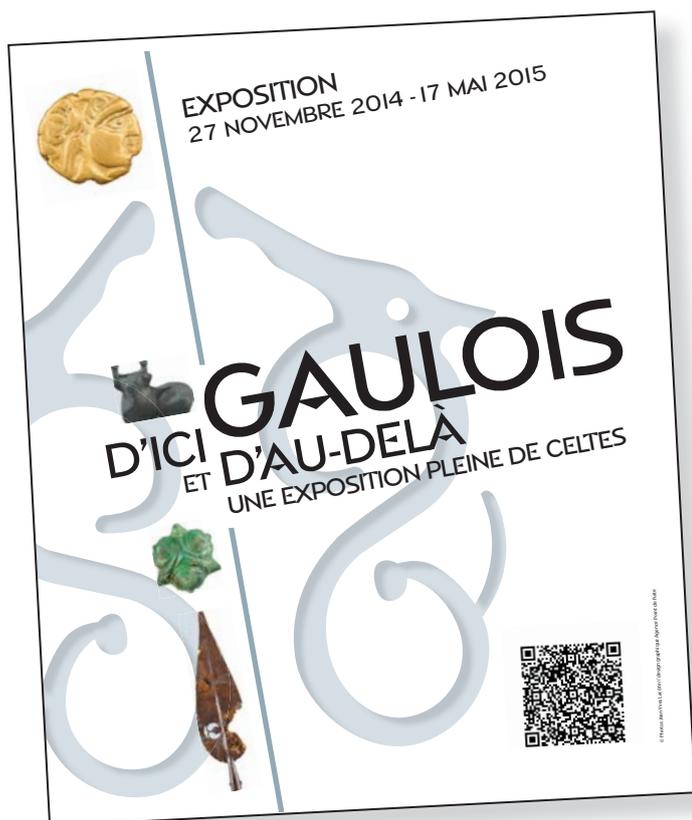
Gaulois d'ici et d'au-delà, une exposition pleine de Celtes

Jusqu'au 17 mai prochain, une exposition au Musée Archéa évoque la vie et la mort des Gaulois du Parisis, artisanat et nécropoles spectaculaires. A ne pas manquer !

Les nombreuses fouilles archéologiques qui se déroulent en région parisienne depuis une trentaine d'années mettent au jour des traces abondantes de la présence des Gaulois. Plusieurs découvertes spectaculaires montrent que cette présence était loin de se limiter à quelques villages isolés au milieu de vastes forêts où les Gaulois chassaient le sanglier, mais au contraire, qu'il s'agissait d'une civilisation très avancée et ouverte sur le monde. ARCHÉA propose de partir à la découverte des dernières recherches dans le domaine.

À travers une présentation thématique, balayant une large période avant l'arrivée en Gaule des Romains, l'exposition évoque la vie de ces Gaulois du Parisis, implantés sur un territoire rural, tourné vers des pratiques d'agriculture et d'élevage. Artisanat domestique, artisanat spécialisé du verre, du métal ou de la céramique allant jusqu'à une véritable production artistique, les objets découverts donnent à voir les savoir-faire et les connaissances techniques de ces artisans comme la richesse des échanges commerciaux.

Les découvertes de nécropoles et notamment de spectaculaires tombes où le défunt est inhumé sur un char d'apparat, si particulières au nord de la Gaule, précisent notre connaissance des manifestations culturelles et des pratiques funéraires, même si elles gardent parfois leur part d'ombre.



En lien avec l'exposition : des visites familiales, des ateliers pour les enfants de 4 à 12 ans, des visites-conférences.

**ARCHEA - 56 rue de Paris - 95380 Louvres
Tél. : 01 34 09 01 02**

Ouvert du mercredi au vendredi de 13h30 à 18h et les samedi, dimanche et jours fériés (sauf ceux situés un lundi ou un mardi) de 11h à 18h.

Entrée : 3,50 € (3 € pour les habitants de Roissy Porte de France sur présentation d'un justificatif de domicile).
Gratuité : enfants et jeunes de moins de 26 ans, adultes de plus de 65 ans, sur présentation d'un justificatif.
Gratuité temporaire le 1^{er} dimanche du mois pour tous et lors des événements nationaux.

En savoir plus : <http://www.archea-roissyportedefrance.fr/>



“Les p'tits loups”



Toute l'équipe des petits loups et l'association la Ronde des Moulins souhaitent une bonne et heureuse année 2015 à leurs adhérents et à tous les Wéziens. Cette année, difficile pour de nombreuses familles wéziennes, s'est terminée dans la joie du spectacle de Noël, réunissant petits et grands sur le thème joyeux et apprécié de l'année : « la ferme s'amuse ».

Le père Noël nous a rendu visite, lors du goûter de Noël de l'association et, comme d'habitude, a gâté tous les « Petits Loups ».

Au retour des vacances de Noël, les enfants ont confectionné puis mangé la traditionnelle galette des Rois. Les parents des bébés/moyens ont été invités à venir déguster en section, avec leur(s) enfant(s), une crêpe préparée par les enfants à l'occasion de la Chandeleur le 2 février 2015 à partir de 16h. Les parents des moyens/grands seront attendus à leur tour en section, à l'occasion de mardi Gras, le 17 février 2015, à la même heure.

Notre guitariste Raymond est de retour à la crèche depuis le 8 janvier et ce, jusqu'au mois de juillet. Il proposera son répertoire de mélodies et de chansons à l'ensemble des sections, une fois par mois.

Suite aux tragiques événements nationaux de ce début d'année et devant l'activation du plan vigipirate : Nous rappelons à tous les usagers du gymnase que les portes de secours ne sont pas des portes d'accès et qu'elles doivent rester fermées pour assurer la sécurité des petits comme des grands.

La commission d'admission 2015 aura lieu fin mars, la date précise n'est pas encore définie pour le moment.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le multi-accueil au 01 34 68 23 50.

Le bureau de l'association
la ronde des moulins



Les nouvelles du Relais Assistantes Maternelles...



Les services de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) et du R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) informent les assistantes maternelles et les parents.

Les assistantes maternelles :

La P.M.I. a pour mission, entre autres, d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles dans leur profession (l'agrément, suivi de l'agrément, formation professionnelle),

Le R.A.M. a pour mission de proposer des temps collectifs pour les assistantes maternelles et les enfants accueillis (accueil jeux, ateliers d'éveil musical, de psychomotricité, de bibliothèque...) et de les aider dans la

compréhension de la convention collective et de l'établissement du contrat de travail.

Les parents :

La P.M.I. et le R.A.M. vous orientent vers les différents modes de garde proposés par la commune, met à votre disposition la liste des assistantes maternelles agréées et vous informent sur les démarches à entreprendre quant à l'embauche d'une assistante maternelle.

Le R.A.M. vous reçoit sur rendez-vous pour vous renseigner sur l'établissement du contrat de travail et les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Ces deux instances sont au service du bien être et de la sécurité des jeunes enfants. Elles

ont, toutes deux, des missions complémentaires et communes, notamment dans l'organisation de projets pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants et le savoir faire des assistantes maternelles.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Nadège Boulanger
Infirmière P.M.I.
Tél. : 01 34 72 99 50

Véronique Chamorro
Educateur de jeunes enfants R.A.M.
Tél. : 06 46 41 35 18

Noël à l'école maternelle

Les enfants au marché de Noël



Goûter offert par l'association des parents d'élèves



Le père-noël est passé dans les classes



Spectacle de Noël





Rentrée des parents d'élèves

L'association wézienne de parents d'élèves se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2015 ! Laissons derrière nous les tracas de 2014 pour ne vivre en 2015 que joie, bonheur et épanouissement pour tous ! Que cette année scolaire soit également une belle réussite pour nos enfants !

Revenons ensemble sur ce début d'année scolaire 2014-2015 ! Le premier conseil d'école de l'année s'est déroulé le 14 octobre 2014 et a été l'occasion de revenir sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des NAP dans notre école. Nous avons également discuté de l'organisation de l'année (sorties scolaires, classes découvertes, animations diverses) ainsi que de la répartition des élèves dans les différentes classes.

L'APEEPW a organisé le 26 novembre 2014 sa traditionnelle brocante aux jouets au gymnase avec, cette année, 28 stands tenus par les familles proposant jouets et jeux. Encore une fois, l'ambiance a été familiale et conviviale ! Merci aux familles qui ont préparé de délicieux gâteaux pour la buvette et merci aux organisatrices et aux bénévoles sans qui cet après-midi n'aurait pu être

une réussite ! A l'issue de la brocante, la générosité de tous a permis de collecter des jouets au profit des Restaurants du Cœur qui vous expriment leur profonde gratitude !

Le 13 décembre 2014, lors des marchés de Noël, l'APEEPW a organisé sa traditionnelle

également permis de financer le spectacle de Noël des maternelles.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 10 mars 2015. Bien sûr, l'APEEPW est à votre écoute pour recueillir vos suggestions ou vos questions tout au long de l'année scolaire.



tombola. Cette année, de nombreux lots étaient mis en jeu : ipod shuffle, casque audio, Cluedo et Bonne Paye !

Les sommes collectées lors de ces deux événements ont permis d'offrir les goûters de Noël aux maternelles et les petits déjeuners de Noël à l'école élémentaire. Elles ont

Vous pouvez nous en faire part en contactant les membres du bureau ou les parents élus délégués au conseil d'école.

Et une nouvelle fois, très belle et douce année 2015 !

Garance pour l'APEEPW,
apeepw@gmail.com



Association SAALA



Les membres du bureau de SAALA vous souhaitent une excellente nouvelle année pleine de santé, d'harmonie et de joies à partager. Et que 2015 nous donne encore la possibilité d'aider d'autres « graines d'avenir » à se développer harmonieusement !

Valérie Derue,
pour le Bureau de SAALA «Avenir au Sud»
www.saala.org
<https://www.facebook.com/saala.avenirusud>



Dernière ligne droite



Les membres du Comité d'organisation du semi-marathon de Saint-Witz vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015. Que celle-ci nous évite des désagréments climatiques et ne nous offre pas plus d'horreur.

A un mois de ce rendez-vous annuel, le bureau accroît son implication dans l'organisation du 37^{ème} semi-marathon de Saint-Witz. Les bulletins d'inscription sont d'ores et déjà disponibles en mairie et seront distribués, comme chaque année, dans les écoles et les commerces.

Les inscriptions sont également ouvertes sur le site Internet de *TopChrono*.

Tout se met en place : Le semi marathon est annoncé presque toutes les semaines en Ile

de France (presse, tracts) ; le choix des couleurs des T-shirts et coupe-vent se finalise ; la logistique se met en place ; nos partenaires commencent à s'engager ; la signalétique est en cours de réalisation, et nous commençons le recensement des bénévoles...

Le semi-marathon 2015 prolonge son partenariat avec l'association ELA (parrainée par notre championne wézienne Muriel HURTIS). Nous reverserons 1 € par inscription aux courses payantes. N'hésitez donc pas à vous inscrire et à parler de cet événement à vos amis coureurs.

Nous comptons déjà de nombreux wéziens en tant que bénévoles mais de nouvelles recrues peuvent nous rejoindre. Vous aussi, n'hésitez pas à participer à cet événement autrement qu'en courant.

Le bureau reste joignable pour toute demande ou pour toute question concernant cette journée du 14 mars 2015. Contactez-nous via notre adresse email ou connectez-vous à notre site internet sur lequel vous trouverez beaucoup d'informations.

Concernant les courses des enfants, nous vous rappelons que les enfants qui participeront à « l'éveil athlétique » (900 m) seront récompensés par LA médaille tant attendue par nos bambins. **Cette course ne sera pas chronométrée, en respect des nouveaux règlements nationaux.**

Les jeunes participants à « la boucle des enfants » (1200 m) et à « la course des jeunes » (2600 m) devront **obligatoirement** fournir

un certificat médical, de moins d'un an, portant la mention « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » et une **autorisation parentale**.

Le bureau du COSMSW est CHARLIE



Nous contacter : contact@semi-marathon-saint-witz.fr

Site officiel : www.semi-marathon-saint-witz.fr

Pour vous inscrire : www.topchrono.biz

**LES FOULÉES
DE LA MER DE SABLE**
DIMANCHE 5 AVRIL 2015

**LA MER
DES SABLES**
à ERMENONVILLE (60)

**5 COURSES
NATURE**
à partir de 9 H 30 :
700 m | 1200 m | 2200 m | 5 km | 10 km

TOP ONLINE
CHASSEURS DE TEMPS
Inscription sur www.topchrono.biz

La troisième édition des « Foulées de la Mer de Sable », co-organisée avec l'équipe du semi-marathon de Saint-Witz, aura lieu le dimanche 5 avril 2015. Une occasion de découvrir le parc sous un autre angle à travers cinq courses uniques et originales. (700 m, 1200 m, 2200 m, 5 km et 10 km)

**37^{ème} SEMI-MARATHON
et 10 Km**
SAINT-WITZ (95)
Samedi 14 mars 2015

6 COURSES
à partir de 13h00 :
Eveil / 1200 m / 2600 m
4 km / 10 km / Semi-Marathon
+ 8,5 km Marche

www.semi-marathon-saint-witz.fr

Inscriptions en ligne :

ELA
ASSOCIATION EQUIPEMENT
SPORTIF ET CULTUREL

TOP ONLINE
CHASSEURS DE TEMPS

6 courses à partir de 13h :

- 13h éveil athlétique (900 m) nés en 2006 et après
- 13h20 La boucle des enfants (1200 m) nés entre 2004 et 2005 (poussins)
- 13h40 La course des jeunes (2600 m) nés entre 2002 et 2003 (benjamins)
- 14h Le circuit de Saint-Witz (4000 m) nés en 2001 et avant
- 14h30 La marche de Saint-Witz (8,5 km) nés en 1999 et avant
- 14h30 Le 10 km des 3 villages nés en 1999 et avant
- 15h15 Le semi-marathon de Saint-Witz (21,1 km) nés en 1997 et avant

Football Club Une saison en demi-teinte

En cette fin d'année, notre équipe dirigeante présente aux joueurs et à leur famille, ainsi qu'à tous les lecteurs de la Gazette Wézienne, ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2015.

Nos plus jeunes réalisent de belles prestations ; nos deux catégories débutants (5- 6 ans et 7 - 8 ans) continuent leur progression afin de marcher dans les pas de leurs aînés « poussins » (9 - 10 ans) qui ne comptent que des victoires dans leur critérium (phase aller).

Nos ados (13 - 14 ans) ont légèrement baissé de régime après avoir, trois mois durant, été en tête de leur groupe en championnat.

Quelques résultats décevants pour nos équipes séniors hormis celle engagée en catégorie « loisirs » qui caracole en tête de son championnat.

A l'opposé l'équipe fanion qui évolue en seconde division de district (Val d'Oise) ne devrait pas assurer son maintien à ce niveau tandis que la « réserve » (équipe engagée en 4ème division de district) dans laquelle

évoluent de nombreux jeunes âgés de moins de 20 ans, découvre les difficultés du football adulte.

Profitons de cette tribune pour appeler toutes les bonnes volontés qui voudraient nous rejoindre afin d'encadrer, en tant que bénévole, nos équipes de jeunes quand elles jouent à domicile ou en déplacement.

Jean Demmel
jeandemmel@orange.fr

Le Judo Club Wézien sur sa bonne lancée

Nous avons choisi de mettre en lumière l'ensemble des élèves du club du plus jeune, Evan, né en juin 2011 au plus « sage », Denis, ceinture verte, né en 1961. Nous disposons de 3 classes qui ont chacune deux séances par semaine, les mardis et vendredis. Le club compte 50 membres (quelques absents sur ces photos).



Le cours 1 : Nous avons proposé depuis janvier aux plus petits, pour qui c'est la première année de pratique, de rejoindre la séance « grande section/CP ». Ce mélange est très bénéfique pour la constitution d'un groupe de taille suffisante pour recréer un esprit de classe, d'écoute et d'apprentissage. Les grands guident les petits qui se sentent ... grands !



Le cours 2 accueille les enfants du CE1 au CM2. L'ambiance y est naturellement plus « pro » et concentrée tant on a affaire à de vrais champions en herbe. La préparation aux compétitions s'y exerce de façon plus intense, car ne l'oublions pas, un des objectifs est quand même de supplanter un adversaire lors des randoris...



La classe adultes/ grands ados est un espace à la fois de développement personnel, d'apprentissage et de judo détente. Les moments de relâche physique et morale ne résistent pas longtemps à la dynamique collective et au bon esprit qui règne dans notre club.

Le bureau et son action :

Si vous êtes « membre actif » d'un bureau d'association, vous connaissez bien ce rôle et l'action qui s'y rapporte. Dans le cas contraire, soit vous êtes super débordés, soit vous comptez sur les autres... Une association ne peut pas fonctionner sans l'investissement de son bureau. Pour ce qui nous concerne, cela consiste principalement à préparer les documents de rentrée et les inscriptions, l'accueil au forum et lors des premières séances, et tout au long de l'année, nous organisons des animations d'ampleur variable et nous nous assurons de la rémunération du professeur.

**Le bureau : Eric, Sylvain et Gersende
Email : judoclubwezien@hotmail.fr**

ECURIES SAINT WITZ



Obstacles franchis

L'hiver va bientôt se terminer. Les concours vont bientôt reprendre. Quelques cavalières se lancent dans les concours de dressage pur. Fin février, si les conditions météo le permettent, un entraînement de cross sera organisé avant les engagements en C.C.E. pour les qualifications de l'Open de France. Il aura lieu cette année du 18 au 26 juillet 2015.

Rappelons le nombre de qualifications nécessaires pour participer aux Championnats de France :

- Dressage : 7 épreuves terminées dont 2 dans le 1^{er} quart
- C.C.E. cavalières. : 7 épreuves terminées dont 1 dans le 1^{er} quart
- Equidés : 4 épreuves terminées

En septembre, le toit des boxes chevaux, des boxes poneys ainsi que le toit du club-house et du bureau ont été entièrement refaits. Nous avons encore quelques réparations à effectuer suite aux dégâts de la tempête de grêle du 8 juin 2014,

mais, dès les beaux jours, les travaux pourront reprendre !

La grande carrière a été refaite (nous avons fait livrer 120 tonnes de sablon) et en 2 jours, la carrière était praticable, souple et très agréable pour nos chevaux et nos monitrices!

Toute l'équipe des Ecuries de Saint-Witz est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Pour que votre année se passe bien, soyez heureux et en pleine forme.

Christine Pradet

4 pavé des Hermites - 95470 Saint-Witz
Tél. 01 34 68 49 65
Site web : www.ecuriesdestwitz.fr
Email : ecuries.stwitz@wanadoo.fr

Handball de Survilliers

Nos partenaires fêtent Noël !

Cette année, le club de l'Avenir de Survilliers Handball a proposé à l'ensemble des enfants du club des sorties magiques à l'approche de Noël. Des événements exceptionnels qui ont pu voir le jour grâce à la participation de ces partenaires privés.

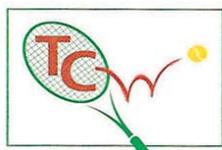
Les -13, -15 et -17 ans masculins ont eu la chance de se voir offrir par le club de Tremblay en France Handball (D1), des invitations pour venir encourager l'équipe professionnelle lors de leur dernier match de 2014 contre le Saint Raphael Var Handball. Soixante enfants et parents ont pu profiter d'une soirée mémorable et voir de plus près quelques-unes des stars du championnat de France de Handball. Nous remercions le club de Tremblay pour ce cadeau !

Une après-midi d'amusement et la magie de Noël a opéré pour les enfants de l'école de handball (Baby hand, moins de 9 et moins de 11) le 21 décembre Notre partenaire Plaine Oxygène a ouvert aux 60 enfants les portes de son aire de jeu Ludiboo pour venir fêter Noël accompagnés de leurs parents. Jeux, spectacle, photos avec le Père Noël, les enfants se sont régalés et sont repartis avec de larges sourires. Un grand merci à notre partenaire ainsi qu'à Nicolas et toute son équipe d'animation pour avoir fait vivre un si bon moment aux enfants.



Le bureau,
Avenir de Survilliers Handball

<http://www.handball-survilliers.fr>



Tennis Club Wézien

Les membres du bureau, l'équipe pédagogique et moi-même vous souhaitons une excellente année 2015 riche en joie et bonheur tant sur le plan personnel que sur les plans professionnels et tennistiques.

Nous remercions les présidents des clubs voisins et les adjoints aux sports des communes de Vémars, Marly-la-Ville, Survilliers, Louvres, Roissy en France et Plailly ainsi que M. le Proviseur de l'institut Saint-Dominique pour le prêt des courts de tennis.

A ce jour, après une étude détaillée des coûts des différentes options (réparation, destruction/reconstruction, délocalisation, bulle), la municipalité a opté pour la réparation du toit et le changement des surfaces pour des surfaces dites de confort absorbant 40% des chocs contre 15% pour une vraie terre battue et 5% pour nos anciennes surfaces en Terbal. Nous informerons les adhérents par email au mois de mars sur les délais qui nous seront communiqués pour les procédures administratives et les constructeurs. Mais il semble d'ores et déjà acquis que ces réparations ne seront hélas pas terminées pour la prochaine rentrée de septembre.

Nous félicitons nos deux équipes engagées depuis la reprise des championnats. Malgré les conditions difficiles d'entraînements, elles ont obtenu de très bons résultats.

Coupe Caren +45 ans :

Frédéric Vançon, Laurent Giaoui, Thierry Le Saux, Christian Engerant et Jean-Yves Guguin, se maintiennent en division qualificative aux championnats de France.

Coupe Caren +35 ans, 4^{ème} Série :

Emmanuel Robard, Guillaume Magnien et Christophe Mercier finissent 2^{ème} de leur groupe. Le maintien est assuré pour l'année prochaine.

Christophe MERCIER

Les mots croisés d'Anne-Marie

Horizontalement :

I - Héritage - II - Mépris - III - Ordre ; interdits - IV - Délicatesse ; pépinière de cadres - V - Arriver à échéance - VI - Ville d'Arabie Saoudite ; Etats unis - VII - Cardinaux opposés ; survenu - VIII - Mille-pattes ; autrefois - IX - Fautes à l'impression ; on le dit indien quand il arrive en retard - X - Chanteur français.

Verticalement :

1 - Carrefour - 2 - Ils enlèvent de force ou déracinent - 3 - Enfreignent les règles ; de bas en haut spécialité médicale - 4 - Début d'une romance ; chaud d'outre-Manche à l'envers ; coule de source - 5 - A fonctionné la tête en bas : conviendra ; taxe comprise - 6 - Prince indien - 7 - Siège à New-York ; caractères de nivernais - 8 - De bas en haut : terme de politesse ; paradis perdu - 9 - Refus d'outre-Rhin ; Marie - 10 - Elles procèdent à des tests et vérifications

Solutions page 27

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III				■						
IV					■		■			
V									■	
VI								■		
VII			■	■						
VIII					■					
IX							■			
X	■								■	

Foyer rural

bilan et perspectives

L'assemblée générale du Foyer rural s'est tenue le 11 décembre dernier, retraçant le bilan de la saison 2013-2014, ainsi que les projets pour l'année en cours.

Nous remercions particulièrement les personnes qui nous ont honorés de leur présence, nous remerciant implicitement de notre dévouement et de notre implication de chaque instant. Nous sommes à ce jour 345 adhérents. Le démarrage de nos ateliers fut un peu lent, ceci du à plusieurs facteurs dont le principal était la réfection des bâtiments municipaux.

Nous voudrions remercier les animateurs qui nous ont quittés, suite à la fermeture de certains ateliers due aux nouveaux rythmes scolaires comme les ateliers « Sculpture enfants » et « Sculpture ados ».

- Colette GUILLAUME (sculpture ados)
- Ghislaine PARAMELLE (sculpture enfants)
- Pierre DEBAS (sculpture ados)
- Dominique MACE (sculpture enfants)
- Anita JACOB (encadrement et bureau)

D'autres animateurs sont partis pour des raisons personnelles vers d'autres projets ou d'autres destinations et nous les remercions également.

- Noël BERLET (Qi Gong)
- Sylviane FOUCAULT (Qi Gong)
- Jean Charles BOCQUET (VTT)
- Pao Lien MAULION (cours de chinois)
- Colette MOUCHY (bridge)
- Annie WEISSE (scrabble)
- Hervé LE CARDINAL (modelage sculpture)

Et bienvenue à de nouvelles animatrices et nouveaux animateurs :

- Michèle BILLIA (scrabble)

- Christine BOULANGER (bridge)
- Nathalie BOURDIN (bibliothèque)
- Patrick BUSCHAERT (VTT)
- Danie PLELIZON (bibliothèque)
- Gérard DREVILLE (bridge)
- Dominique DREVILLE (scrabble)
- Dominique JUMENTIER (scrabble)
- Nadette MEUNIER (scrabble)

Comme vous pouvez le constater, nous avons effectivement des nouvelles recrues qui animent les ateliers SCRABBLE tous les mardis et vendredis, à partir de 14h00. Si vous êtes intéressés vous pouvez nous contacter, des plaquettes du Foyer Rural sont à votre disposition, soit à la bibliothèque, soit en Mairie.

Suite également aux nouveaux rythmes scolaires, nous avons changé les horaires de la bibliothèque le mardi. Celle-ci est ouverte à partir de 16h au lieu de 16h30.

Un nouvel atelier de « conversation espagnole » va s'ouvrir et sera animé par Mme Emilia PEREZ ROMERO. Ce cours aura lieu les mercredis de 15h à 16h dans un premier temps. De même si vous êtes intéressés vous pouvez me contacter au 06 09 40 82 00. Cet atelier démarrera dès que nous atteindrons un nombre suffisant d'adhérents.

Toujours suite aux nouveaux rythmes scolaires, la municipalité nous a demandé de pouvoir utiliser le foyer rural le mercredi matin pour des cours de théâtre. Les horaires de l'atelier « dessin peinture » sont de 9h45 à 12h30 au lieu de 9h à 12h.

Renouvellement du bureau

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du bureau a été réélu pour 3 ans.

Nous remercions Anita JACOB pour son dévouement au sein du Foyer Rural depuis de longues années, ainsi que Gérard DREVILLE devenu trésorier à part entière depuis cette dernière assemblée.

Nous tenons encore à féliciter nos animatrices et animateurs et à les remercier chaleureusement pour leur engagement au service des autres et de l'intérêt général, action essentielle et indispensable dans nos petites communautés ainsi qu'aux membres du bureau qui nous accompagnent et soutiennent depuis 2005.

Nouvelle constitution du conseil d'administratif

- Présidente : Annie BOURDIN
- Secrétaire : Evelyne BRIVOAL
- Trésorier : Gérard DREVILLE

Et si besoin

- Vice Présidente : Claude MORANDI
- Trésorière adjointe : Nicole BENOIST
- Secrétaire adjointe : Annie WINTZ

Ainsi que : Josette DALIBOT, Monique DAUMARD et Henri TEISSIER : membres du bureau

Je vous rappelle la prochaine exposition de nos ateliers qui aura lieu les : **SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 JUIN 2015** dont le thème choisi est « AU FIL DE... »

Nous vous présentons, au nom de notre équipe, nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Annie Bourdin
Présidente

FOYER RURAL, UNE BELLE HISTOIRE



Il était une fois ... un bloc de patchwork, accompagné de son modèle, dans un carton plein de petits bouts de tissus ... Ce carton fut un cadeau fait à l'atelier patch du foyer rural par Susan CHEMOUNY, vous la connaissez probablement, elle est restée longtemps à Saint-Witz. Fréquentant les divers ateliers : patch, peinture sur porcelaine, abat-jour, cartonnage et bien d'autres choses encore, régulièrement, elle gagnait les premiers prix des différents concours de nos expositions annuelles de juin.

Evelyne et Madeleine, les animatrices, ont eu une merveilleuse idée : terminer avec les fameux bouts de tissus, c'est-à-dire faire assembler et « quilter » par les adhérentes de l'atelier ce Patch que Susan avait commencé. Et en ce jeudi 13 novembre 2014, le don du travail d'une année de toutes les Patcheuses fut offert à Susan. Grâce à la complicité de sa fille, Susan est arrivée au foyer rural, sans savoir pourquoi. Une véritable surprise pleine d'émotion pour toutes, ensoleillant le « tea time » de cette après-midi là.

FOYER RURAL - BIBLIOTHÈQUE

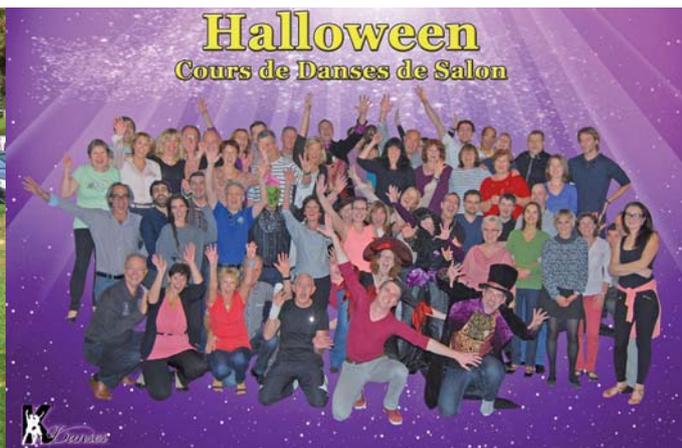
La bibliothèque de Saint-Witz a participé les 15 et 22 novembre derniers au festival annuel « croc'en contes » pour le plaisir des petits et des grands, comme annoncé dans notre précédente édition. Une belle réussite.

LES SEPT GUEULES DU DRAGON, extrait : « Cher peuple, c'est votre Roi qui vous parle. Depuis hélas fort longtemps, un dragon à sept têtes mange nos enfants. Il exige que chaque jour, à midi tapantes, on lui apporte sur le pont une jeune fille. Chaque jour une jeune fille est tirée au sort. Je te tiens tu me tiens par la barbichette, la première de nous deux qui rira sera mangée par le dragon ! Mais aujourd'hui, il n'y a plus d'espoir, la princesse, la chair de ma chair, a été tirée au sort. Elle sera amenée sur le pont pour être mangée par le dragon.»



Illustration avec Bakary Traoré, conteur burkinabé, qui a proposé un voyage à la rencontre de sa culture. Un moment de rêverie et d'échange où la rencontre de l'autre et de ses différences était illustrée par des contes traditionnels sur les mystères du monde qui racontent le Burkina Faso.

Association



Depuis la rentrée de septembre, l'aventure continue chez K'Danses avec ses 215 adhérents et ses professeurs. Les nombreux cours de danse bien remplis, ont été saupoudrés d'émotions, auxquels l'équipe K'Danses a su ajouter une pincée d'humour, un zeste de folie et un tamis de fous rires !!!

Notre association compte 29 adhérents Wéziens. Nous sommes une association multi-danses, et sur la commune de St-Witz, nous ne pratiquons que les danses de salon puisque d'autres associations enseignent déjà la salsa, le rock et la Zumba.

En plus de nos dix cours quotidiens, K'Danses a eu le plaisir de proposer 4 stages de niveaux différents ouverts à tous. Les danseurs ont donc pu découvrir le déhanché torride de la Bachata, et d'autres se sont perfectionnés sur l'art des pas de Tango.

Certains de nos adhérents ont participé au challenge intercommunal de Saint-Witz sur une liste commune où figuraient plusieurs associations: le badminton, le tennis, la boule marlysiennne et K'Danses, ce fut un challenge bien organisé et fort sympathique.

Nous avons clôturé cette année 2014 par un cocktail d'înatoire suivi d'une soirée dansante qui a permis aux adhérents de nos différents cours de se rencontrer. Ambiance festive, chaleureuse, soirée placée

sous le signe du partage et de la bonne humeur, toutes ces paroles touchent l'équipe K'Danses qui souhaite en donner encore et encore ...

Mais tout cela, c'était avant... Et ce n'est pas fini ! A l'horizon se profilent 6 stages et 2 soirées dansantes. Début mai, K'Danses partira à 3 journées en Normandie. Week-end ouvert à tous ceux qui veulent partager les cours de danses, les jeux, les animations, les soirées dansantes et les parties de franches rigolades.

Il ne restera à K'Danses que le mois de juin pour clôturer cette saison en beauté. K'Danseuses et K'Danseurs mettront tout en œuvre pour présenter notre grand gala de fin d'année, qui comme nous l'espérons, ravira les spectateurs, les amis et les familles.

La danse est un poème dont chaque mouvement est un mot. Alors pour le vérifier, n'hésitez plus et venez nous rejoindre.

Patricia GALLO, présidente de l'association

Mail : contact@k-danses.com
 Site internet : www.k-danses.com
 Facebook : www.facebook.com/kDanses
 Tél. 07.81.87.59.84

Ecole municipale de danse classique et jazz

Stages et spectacles en vue

En dehors des cours réguliers, l'école de danse municipale organise conjointement avec la commune de Marly-la-Ville plusieurs stages dans l'année avec des professeurs différents des professeurs habituels.

Le dernier a eu lieu les 13 et 14 décembre et plus de 20 élèves de Saint-Witz, Marly-la-Ville, Roissy et Fosses se sont retrouvés pour travailler la danse classique et contemporaine.

Le prochain s'adressera à ceux qui souhaitent travailler davantage le jazz et la danse classique notamment dans le but de préparer les concours de la confédération nationale de danse qui auront lieu les 7 et 8 février.

Les 27 et 28 mars des professeurs de l'opéra de Paris animeront le dernier stage purement technique, ne ratez pas cette occasion unique !

Ce weekend-là, également à l'espace Lucien Jean, se produiront deux spectacles exceptionnels avec des danseurs de l'Opéra de Paris et des compagnies invitées, lauréates de différents concours internationaux.

L'actualité la plus immédiate pour les élèves a

été l'organisation des évaluations annuelles qui étaient publiques. Elles se sont tenues à l'espace Lucien Jean le 28 janvier pour le jazz, le 31 janvier pour le classique et le 7 février pour la danse contemporaine et certains cours de classique à l'orangerie.

N'hésitez pas à vous renseigner pour toutes ces propositions auprès des professeurs de danse ou en mairie auprès de Mme Prost.

Marie Christine Robert
Directrice de l'école
de danse municipale
06 82 04 07 15
mcr6030@gmail.com

Toute l'équipe pédagogique,
ainsi que les membres du
bureau de l'association de
l'école vous souhaitent une
excellente année 2015.



Le Rock et la Salsa à Saint Witz



@Rock'N Salsa Club 2014

Pour toute information :
Maïté et Sylvain GOUMAIN
Tél. : 07 82 82 72 56
Ou par Email : goumain@gmail.com

Depuis la rentrée 2014, l'association Rock'n Salsa Club vous propose des cours de Rock'n roll et de Salsa cubaine. L'association compte déjà près de 90 adhérents de tous âges à partir de 14 ans.

Tout au long de l'année sont organisés :

Des stages durant lesquels vous apprendrez une chorégraphie selon le thème (Rock, Salsa, Bachata, Cha-cha, Merengue...)

Des soirées dansantes à thème.

Restez informés en vous rendant sur notre site :

www.rockandsalsaclub.com

ou sur notre page Facebook :

www.facebook.com/rockandsalsaclub

Passez donc nous voir le mardi soir à l'école primaire Jane du Chesne (20h15 Rock N' Roll - 21h15 Salsa)

Et rejoignez-nous dès la rentrée 2015 sur le forum des associations.



Association Présence



L'association Présence à Saint-Witz était encore cette année sur le marché de Noël. Malgré le temps très peu clément (pluie et froid...) beaucoup sont venus déguster une crêpe ou se réchauffer avec un café sur notre stand extérieur. Les « cuistots » n'ont pas eu le temps de chômer !

Sur le stand intérieur étaient proposés des confitures et des petits gâteaux faits maison et surtout la loterie organisée par Gil qui a toujours un franc succès.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont aidés à faire sauter les crêpes (dans le froid...), à tenir les stands tout au long de la journée, à confectionner confitures et petits gâteaux, et aux particuliers et commerçants qui nous ont offert des lots.

Le bénéfice de cette journée a été de 1700 €, grâce à vous tous qui êtes passés sur nos stands ; l'Association envisage d'acheter des bancs pour les enfants de chœur à l'église, et de participer à la réparation de

la Chapelle Notre-Dame de Montmélian qui a bien souffert avec la grêle du mois de juin. Compte tenu de l'ancienneté de la chapelle, l'assurance applique en effet un gros coefficient de vétusté pour le remboursement des travaux. Il serait dommage de laisser se détériorer la chapelle qui fait partie de notre patrimoine.

Depuis la loi de 1905 (séparation de l'église et de l'état), les municipalités ne peuvent plus participer à l'entretien de nos églises. C'est pourquoi l'Association Présence à Saint-Witz a été créée en 1989, puis réactivée en 2003, au moment de la construction de la nouvelle église. Elle nous permet d'avoir une représentation vis-à-vis de la commune. Elle a pour but de contribuer à l'aménagement, l'entretien et l'animation du patrimoine religieux catholique de la commune de Saint-Witz. Elle organise différentes manifestations (concerts, conférences, marché de Noël), dont le bénéfice nous aide à trouver les fonds pour entretenir l'église et la chapelle

(l'évêché y contribue, mais compte beaucoup sur nous...). L'association Présence a aussi comme objectif de rendre vivante la communauté chrétienne de Saint-Witz ; elle est ouverte à tous et permet de se retrouver en différentes occasions par exemple autour de conférences sur les thèmes du bien-être, de la santé ou de la spiritualité souvent passionnantes et qui peuvent intéresser beaucoup d'entre nous.

Lundi 26 janvier avait lieu à Saint-Witz une conférence dont le thème était « le retour à la sérénité » (les avancées de la psychothérapie, une nouvelle thérapie pour guérir les traumatismes et le stress). Elle était donnée par Michelle Vinot, psychotérapeute, vice-présidente de la fédération. Passionnant.

L'association Présence vous souhaite à tous une belle et heureuse année 2015.

Caroline Pavie

ADRM danse et fitness club



Immédiatement après le spectacle de fin septembre, Karine a débuté ses cours avec la préparation du marché de Noël de Saint-Witz où les élèves nous ont, une fois de plus, émerveillés par leur dynamisme et leur joie de vivre. A noter la première prestation enjouée du groupe de Zumba Kids qui a clôturé ce mini spectacle.

Il faut à présent se remettre au travail pour préparer le spectacle du mois de juin dont la date sera bientôt fixée. Le sondage de participation des enfants vous sera envoyé début février.

Toute l'équipe de l'ADRM danse et fitness club vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

Le bureau



Contact : Mme Vançon-Teissier
Port. : 06 75 91 33 69
adrm-saint-witz@orange.fr



Amicale des Anciens Combattants

Au monument aux Morts le 11 novembre en présence de nombreux enfants des écoles et de leurs enseignantes, j'ai refait le déroulé de la Grande Guerre et rappelé ainsi l'enchaînement effroyable qui s'est soldé par des millions de morts surtout en Europe.

1914. Tout le monde en veut au voisin, avec des raisons plus ou moins justes. Et chaque gouvernement a prévu la tactique qui l'emportera. La France est sûre de la vaillance de ses troupes, l'Allemagne fait primer le matériel.

3 août 14. Déclaration de guerre. Joffre envoie les troupes françaises sur la frontière franco-belge et en Alsace, le choc est rude, l'Allemagne suréquipée écrase l'armée française. Nous perdons 100.000 soldats en août 14. Le recul est profond jusqu'aux portes de Paris, le sursaut français est magnifique, les Allemands sont battus et refluent jusqu'à l'Aisne en septembre. Dès lors, chaque adversaire essaie de percer vers le Nord, mais en novembre, tous deux sont à bout de ressources. La guerre de tranchées commence. Ce sera une succession



de coups de butoir sans résultat, avec des pertes énormes de chaque côté.

Catastrophe en 1917 : les Russes, nos alliés, signent une paix séparée. Heureusement, l'Amérique est entrée en guerre à nos côtés. Les Allemands tentent une percée sur trois fronts en 1918. Elle est stoppée par la résistance alliée, qui dispose d'une supériorité matérielle énorme à ce moment là. Une contre-offensive est montée. Elle est stoppée par l'armistice du 11 novembre. Le bilan est dévastateur pour la France. Nous enregistrons 1 400 000 morts militaires, 200 000 civils, 3 600 000 blessés et un tiers du pays dévasté.

La Paix est signée en 1919 à Versailles, l'Europe en sort toute bouleversée. La suite nous est connue.

Germain Buchet



Le Club du temps des loisirs

Sorties 2015 :

18 mars - balade en Gatinais, Château Landon

Visite guidée de la « Rocamadour du gâtinais », déjeuner et visite guidée chez un safranier.

15/16 avril - Berry....ses pépites et les trésors cachés du val de Creuse, 2 jours

Jour 1 : Visite guidée du château d'Ainay-le-Vieil, "le Petit Carcassonne", demeure gothique flamboyante protégée par une importante forteresse du XIV^e siècle. Déjeuner et visite guidée de l'Abbaye de Noirlac et la ville de St Amand Montrond, reconnue pour ses artisans bijoutiers depuis le XVIII^e siècle.

Jour 2 : Visite d'Argenton-sur-Creuse : « la Venise du Berry », du musée de la Chemiserie et de l'élégance masculine, de l'étonnante église du Menoux.

27 mai - Jardins privés HENRI LE SIDANER et la maison de la pierre à Saint Maximin

24 juin - Maison Jules Verne/ cathédrale d'Amiens/ Les Hortillonnages

Visites guidées de la maison Jules Verne (entièrement rénovée) où l'écrivain vécut 18 ans, de la cathédrale Notre-Dame, pur chef d'œuvre d'art gothique classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Promenade commentée en barque dans les Hortillonnages, mosaïque de jardins entourés de multiples canaux. (barques de 12 places).

9 septembre - Les souterrains perches et la cité cheminote de Tergnier

Découverte des souterrains de la Citadelle de Laon avec plus de 400 mètres de galeries et retrouverez les traces de son occupation dès l'époque gallo-romaine.

Visite de la cité cheminote de Tergnier où un autre modèle de vie s'ouvrira à vous avec un patrimoine industriel retraçant la vie des ouvriers du Chemin de fer. Conçue par Raoul Dautry, la cité des cheminots est une exceptionnelle planche tracée sur le principe des bâtisseurs de cathédrales, une cité à mi-chemin entre phalanstère et cité-jardin.

4 au 11 octobre - Midi Toulousain - Auberge du Pastel *** - 31560 Nailloux

Visites autour de Nailloux, St Ferréol - Carcassonne, Mazères, Albi, bastides médiévales, Cité de l'espace Toulouse, Mirepoix, Limoux...

18 novembre - Château Champs sur Marne et chocolaterie Menier

Décembre - Repas annuel du Club à Gouvieux

Si vous souhaitez nous rejoindre, une adhésion de 25 € est requise pour l'année calendaire (janvier/décembre).

Pour plus d'informations
merci de contacter : Lucie LE PAGE
mail : lepage.lucie@free.fr
09 53 04 99 75 ou 06 82 22 91 01

Nos activités :

Nous organisons une sortie par mois - un jour en général et 1 fois 2 jours ainsi qu'un séjour de 8 jours en octobre. Nous privilégions comme jour de sortie le mercredi afin de ne pas interférer sur les autres associations. Les thèmes et régions sont différents chaque année, afin de satisfaire le plus grand nombre.

Aucune activité en juillet et août.

Lucie LE PAGE
Présidente
du Club du Temps des Loisirs

Une semaine en Lozère

Du 20 au 27 septembre 2014, le Club du Temps des Loisirs avait opté pour un séjour d'une semaine en Lozère. Nous avons choisi ce département, moins connu que ses voisins, l'Aveyron et le Cantal afin de faire découvrir un coin de France peu médiatisé.

Grâce à cette proximité, nous avons inévitablement étendu nos visites à l'Aveyron et au Cantal. Nous avons dans nos mémoires des noms, des images et des lieux : l'Aubrac, le Gévaudan, la Margeride, les gorges du Tarn, les Causses, les Cévennes... Nous attendions d'être sur ces terres afin d'en connaître plus.

Grâce à notre guide Pot'Poète, Lozérien pure souche, nous nous sommes attachés à cette terre qu'il aime tant. Il se décrit lui-même comme « Marchand d'humour et de bonheur » et il a su nous le démontrer tout au long de notre séjour. Tous ces lieux n'ont aucun secret pour lui. Son but principal : transmettre son amour de « sa Lozère ».

Que de beaux souvenirs rapportés de ce département : les légendes (la bête du Gévaudan), la variété des paysages (prairies dans l'Aubrac,



alternance de paysages sur le plateau de la Margeride, la présence d'une faune exceptionnelle (loups, vautours, bisons), les paysages des gorges du Tarn (qui se situent, comme tout le monde le sait, uniquement sur le département de la Lozère), les Causses (le Causse Méjean désertique, caillouteux et le Causse de Sauveterre plus boisé) enfin les Cévennes où culmine le mont Lozère).

Pour mémoire, plusieurs grands fleuves français prennent naissance en Lozère : le Tarn, le Lot, l'Allier et de très nombreuses rivières plus modestes traversent le département.

Nous avons vécu la Lozère « comme un rêve à chaque enjambée, à chaque tournant, derrière chaque montagne », comme dit le Poète. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de tout découvrir. Nous espérons avoir donné à tous les participants l'envie de revenir et poursuivre le voyage.

Lucie LE PAGE
Présidente
du Club du Temps des Loisirs

École municipale de musique



Bonne année 2015 !



Dates à retenir

5 auditions de classes du 2 au 12 février 2015, ouvertes au public (détail dans l'entrée de l'école de musique)

Concert de fin d'année :
dimanche 21 juin 2015 au
Lycée Léonard de Vinci

Carton plein pour le concert de la Sainte Cécile

Coordonnées de l'école

01 34 68 35 04

ecoledemusique@saint-witz.fr

Isabelle CONTI,
Coordinatrice administrative 06 31 16 29 02

Christine PAMART
Présidente de l'Association 01 34 68 45 12

Le 22 novembre dernier, tous les musiciens de l'école de musique se sont mobilisés pour offrir un concert à plus de 150 Wéziens : un succès !

La magie de ces enchaînements de notes, portées par le vent, les résonnances des cordes que ce soient celles des pianos, guitares, violons ou vocales procurent toujours beaucoup de joie et d'émotions. Et nos jeunes s'avèrent extrêmement talentueux.

Bravo à tous nos musiciens pour cette soirée merveilleuse dont nous avons partagé la scène avec l'ensemble vocal de Montmélian ! Notre partenariat a permis de véritables découvertes musicales, des rencontres, des échanges chaleureux, toujours dans la bonne humeur et avec beaucoup d'enthousiasme.

Et un grand merci au lycée pour sa collaboration à la préparation de la salle de concert !

Isabelle Conti - Béatrice Durant

Cérémonie des vœux



10 janvier 2015, une cérémonie exceptionnelle à l'attention de l'ensemble des Wéziens, des élus, des associations et des entreprises locales. Évènement ponctué de notes musicales et gustatives remarquables. Un bon moment de convivialité wézienne.

un public nombreux et attentif...



Patrick Renaud, Président de la CARPF (Communauté d'Agglomérations Roissy Porte de France), en grande discussion avec notre championne d'Europe d'Athlétisme, Muriel Hurtis, conseillère municipale

Jean-Claude Renotte (à gauche, conseiller municipal de 1995 à 2014), Muriel Hurtis (au centre, médaille d'Or du 4 x 400 m aux récents championnats d'Europe d'athlétisme) et Marc Pavie (à droite, premier adjoint de 2001 à 2008, 25 ans au conseil municipal) reçoivent la médaille d'honneur de la ville de St-Witz



Remise des médailles d'honneur de la ville de Saint-Witz



De nombreux élus présents à notre cérémonie des vœux



Ambiance assurée par l'École Municipale de Musique



Les buffets de qualité assurés par Didier Deroubaix, notre "chef" local et par Clément Decré, ancien wézien, engagé avec sa société SÉSON dans une démarche privilégiant les produits locaux

Tournoi de volley-ball du Téléthon

Samedi 6 décembre, de 21h à 3h du matin, l'association wézienne de volley-ball avait donné rendez-vous aux inconditionnels du ballon pour un tournoi dont la recette fut entièrement reversée au TELETHON. Une initiative très appréciée puisque 17 équipes, soit plus de 70 joueurs, se sont retrouvées. Une dizaine d'élèves du lycée de Saint-Witz et du collège de Marly-la-Ville se sont mêlés aux plus aguerris des clubs de Saint-Witz, Marly-la-Ville et du Thillay. Fred a organisé le tournoi amical tandis que Stéphanie et Valérie ont tenu sans relâche la buvette. Au bilan, **700 euros** reversés et une soirée très sympathique qui en appellera d'autres.



Le volley-club



Formations en apprentissage

Journées portes ouvertes à l'Institut des métiers de l'artisanat du Val d'Oise : les samedi 14 et 28 mars

Votre avenir, parlons-en maintenant !

De 9h à 17h dans ses trois sites :

- IMA de Villiers le Bel - 43 Avenue Pierre Sépard - 95400 VILLIERS LE BEL
- IMA de Cergy - 1 Avenue du Parc - 95015 CERGY
- IMA d'Eaubonne - 18 Rue des Bouquinivilles - 95600 EAUBONNE

Plus de renseignements : www.ima95.fr et sur www.cma95.fr

Solutions de la page 18

S		N	O	H	C	U	O	S		X
E	T		A	T	A	R	E			XI
S	I	D	J	A	D	E	L	E		III
U	N		D	V				E	O	IIA
E	U		N	A	R	A	H	H	D	IA
Y		M		R	I	O	H	C	E	A
A	N			A		T	A	C	T	AI
S	I	R		A		I	T	R	I	III
S	C		S	A		G	A	R	O	II
E			O		I	M	O	I	N	I

Don du sang : un acte citoyen



Rendez-vous le dimanche 8 mars de 9h à 13h30 Ecole Jane du Chesne Rue des Moulins à vent Saint-Witz

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 2 février au 2 mai 2015, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

La rédaction

DERNIÈRE MINUTE

- **Stage ados arts plastiques "Vectorisation numérique"** les 23 et 24 février ; inscription en mairie.

- **Horaires de la bibliothèque :**

Mardi 16h à 19h (16h30 à 19h)

Mercredi 14h à 17h30 (à 15h30)

Samedi 10h15 à 12h15 (à 11h45)

(entre parenthèses : pendant les vacances)

- **Hand Ball Surveilliers :** portes ouvertes au gymnase de Surveilliers les 18 et 25 février.

- **Ecuries de Saint-Witz :** stage du 23 au 27 février, renseignements 01 34 68 49 65.

Repas des « toujours jeunes » :

la joie après la tempête



Dimanche 14 décembre, quel plaisir ont éprouvé près de 200 convives au repas annuel organisé par la commune au bénéfice des seniors. L'occasion de se retrouver, de (bien !) déjeuner, de danser entre amis... et d'alimenter les conversations autour de cette année 2014 qu'il convenait d'oublier, ou presque. Un florilège de cette après midi plus que sympathique.

La rédaction

Alliance France

IMMOBILIÈRE

GROUPEMENT NATIONAL D'AGENTS ET D'AGENCES IMMOBILIÈRES EN FICHER COMMUN PARTAGÉ

Meilleurs
vœux !!

CENTRE COMMERCIAL DU MOULIN - 34 RUE DU HAUT DE SENLIS - 95470 SAINT-WITZ - TEL : 01.34.68.54.54

www.alliancefranceimmo.com

Marché de Noël



13 décembre 2014 : Noël avant l'heure !

Samedi 13 décembre, le gymnase a une fois encore revêtu son habit de Noël pour accueillir ses nombreux visiteurs pour le traditionnel marché de Noël. Cela fait déjà une semaine que les employés municipaux travaillent d'arrache-pied pour le montage des chalets qui accueilleront la trentaine d'exposants. Côté gastronomie, les stands des ch'tis, des spécialités antillaises font le plein tandis que Jean-Michel, Henri et François s'affairent à ouvrir les huitres fraîchement ramenées de Bretagne. La météo pluvieuse est d'ailleurs plutôt bretonne que tropicale. Aussi, le barnum mis en place sur le parking sert de refuge à ceux qui veulent déguster sans attendre les spécialités de notre incontournable traiteur DIDIER DEROUBAIX, les hot-dogs de nos dévouées secrétaires de mairie ou tout simplement le vin chaud de Marion GEANT. Sans oublier les gâteaux maison d'Evelyne TEISSIER, talentueuse pâtissière.

A l'intérieur, à la veille de Noël, les visiteurs peuvent commencer leurs emplettes. Bijoux, sacs, écharpes, jouets en bois, lampes... tout ce qu'il faut pour commencer à garnir le pied du sapin.

Côté animation, Viviane BERNIER, notre organisatrice en chef, a prévu une multitude d'animations qui ont permis d'égayer toute la journée. Le matin, nous retrouvons les enfants de la maternelle sur scène pour les chants traditionnels. 14 heures... Le gymnase est bondé avec l'arrivée des plus grands de l'école élémentaire. Pendant ce temps-là, le père Noël attire toujours autant les enfants qui garderont une photo souvenir envoyée par mail... Un père Noël assurément moderne ! Viendront ensuite le groupe folklorique, les chanteurs de « Why not gospel » et les associations de danse de l'ADRM et de danse classique pour finir magistralement par les sonneurs de cors de LUZARCHES.

18h30, les lumières s'éteignent enfin sur une journée riche en émotions.

Fred Vançon

Centenaire de la déclaration de guerre 1914-1918

Hommage aux soldats de Saint-Witz morts pour la France

Chaque année, le 11 novembre quelques dizaines de personnes, hommes, femmes et enfants des écoles commémorent le souvenir de la grande guerre. Elles se rendent au monument aux morts comme dans la plupart des communes de France. 2014 a été l'année de la commémoration du centenaire de la déclaration de la première guerre mondiale.

Sur ces monuments sont gravés des noms de soldats qui ne nous disent plus grand-chose. Mais ces soldats, qui étaient-ils ? Ceux qui furent leurs proches : parents, épouses, frères ou sœurs, ne sont plus là pour en parler.

A Saint-Witz comme ailleurs, pour ceux qui furent tués au combat ou décédés des suites de leurs blessures, il ne nous reste qu'un nom et un prénom gravés dans la pierre.

Ils sont au nombre de 12. Rappelons que la population de Saint-Witz en 1914 était d'environ 150 habitants.

Ils étaient natifs de Saint-Witz mais aussi des communes avoisinantes :

Plailly, Survilliers, Goussainville, seul le lieu de la commune de la résidence étant pris en compte pour définir l'origine d'un militaire.

Certains faisaient leur service militaire et furent maintenus sous les drapeaux. Ceux qui avaient déjà fait leur service furent les premiers rappelés lors de la mobilisation d'août 1914. Pour les plus jeunes la mobilisation vint plus tard en 1915 et 1916.

Le premier des tués fut GRONY Henri qui tomba le 21 septembre 1914, 1 mois après son incorporation, le dernier ROBQUIN Henri, le 24 août 1918 après 4 années de guerre.

Voici leurs noms :

CARON Emile, décédé le 21 avril 1916.

CARON Charles, né à Goussainville le 4 juin 1881. Incorporé le 12 août 1914 au 150^e RI, est « tué à l'ennemi » le 14 février 1915 à Vienne-le-Château (02), 6 mois après son incorporation. Il avait 34 ans.

GODARD du PLANTY Georges, né à Gretz (77) le 18 juin 1886. Incorporé au 348^e RIT, est « tué à l'ennemi » à Fumay (08) le 27 août 1918. Il avait 32 ans.

GRONY Gaston, né à Saint-Witz le 28 mars 1887. Incorporé le 3 août 1914 au 2^e RI Artillerie lourde, est « tué à l'ennemi » au combat de l'Aisne à Bourg-et-Comin (02) le 3 avril 1917. Il avait 30 ans.

GRONY Henri, né à Plailly le 15 mai 1881. Incorporé le 3 août 1914 au 150^e RI, est disparu dans la Meuse à Lacroix-sur-Meuse (55) le 21 septembre 1914, 1 mois après son incorporation. Il avait 33 ans.



PICHON Jules, né à Survilliers le 19 décembre 1890. Incorporé le 3 août 1914 au 51^e RI, est décédé des suites de ses blessures à Ste-Menehoulde (51) le 1 décembre 1914, 4 mois après son incorporation. Il avait 24 ans.

PICHON Victor, né à Survilliers le 26 avril 1894. Incorporé le 9 septembre 1914 au 120^e RI, est décédé à Le Claon (55) le 10 janvier 1915, 4 mois après son incorporation. Il avait 21 ans.

ROBQUIN Emile, né à Saint-Witz le 22 novembre 1897. Incorporé le 11 janvier 1916 au 28^e RI, est décédé à Longueval (02) des suites de ses blessures par éclats d'obus le 2 juillet 1917. Il avait 20 ans.

ROBQUIN Henri, né à Saint-Witz le 12 juillet 1881. Incorporé le 12 août 1914 au 54^e RI, est blessé le 29 septembre 1915, fait prisonnier en Allemagne, est décédé le 24 août 1918 à Montcornet (02) après 4 années de guerre. Il avait 37 ans.

TRACA Charles, né à Survilliers le 9 novembre 1883. Incorporé le 4 août 1914 au 254^e RI, est décédé à St-Rémy (55) des suites de ses blessures le 27 octobre 1914, 3 mois après son incorporation. Il avait 31 ans.

TRONCHON Paul, né à Saint-Witz le 14 mars 1896. Incorporé le 12 avril 1915 au 35^e RI, est décédé à Troyes (10) des suites de maladie le 19 février 1917. Il avait 21 ans.

VERT Louis, né le 31 décembre 1886 dans la Nièvre. Incorporé au 19^e Bataillon de chasseurs, est décédé à Marcelcave (80) des suites de ses blessures le 11 octobre 1916. Il avait 30 ans.

Nous constatons que certains noms sont répétés plusieurs fois : CARON, GRONY, PICHON, ROBQUIN.

Ce sont des membres d'une même famille car un décès n'épargnait pas les autres membres d'être incorporés. Il s'ensuivait des deuils à répétition qui affectaient l'entourage au-delà des familles.

Ainsi, TRACA Charles, natif de Survilliers a-t-il aussi son frère Robert décédé en 1918 à l'âge de 20 ans. Il est inscrit aux monuments aux morts de cette commune. Son cousin Léon qui habitait Louvres décédera le 22 novembre 1918 après l'armistice des suites de ses blessures.

Saint-Witz est un village riche d'histoire qui a toujours su honorer dignement le sacrifice de ces hommes qui se sont retrouvés du jour au lendemain confrontés à l'une des plus grandes tragédies du XX^e siècle.

Ces noms sont 12 parmi les 1,3 million de morts tombés pendant cette guerre qui ont reçu la mention : « Morts pour la France ». Ne les oublions pas.

Elodie Fontan, une ancienne Wézienne sur grand écran



A Saint-Witz l'année 2014 a été riche en événements bons ou mauvais. Parmi les bons, le parcours d'une ancienne wézienne qui a passé sa jeunesse dans notre commune et dont la famille y réside encore. Elodie Fontan est en effet une des vedettes du film événement :

« Mais qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu » de Philippe de Chauveron. Ce film a fait près de 12,2 millions d'entrées ce qui le place en tête des films français par sa fréquentation. Dans ce film, elle joue aux côtés de Christian Clavier, Chantal Aubry, Ary Abittan... le rôle de la jeune femme qui épouse un catholique d'origine africaine. Elle a pu ainsi grâce à ce succès gravir les marches du dernier Festival de Cannes ce qui est une sorte de consécration dans la profession. Elodie n'est pas pourtant pas novice

devant la caméra puisqu'elle a déjà participé à de nombreux films et séries telles que « Navarro » avec Gérard Depardieu et Roger Hanin, « Meurtre sans risque » avec François Balmer, « Femmes de loi » avec Ingrid Chauvin et Natacha Amal, « Clem » sur TF1 ainsi que d'autres avec Michel Bernier, Vincent Pérez...



Début 2015, nous retrouverons Elodie dans un téléfilm dramatique pour France 3, « Un parfum de sang ». Elle tourne en ce début d'année au Brésil la suite de « Babysitting » dans lequel elle retrouvera Christian Clavier. Suivra un film « Venise sous la neige » avec Lorant Deutsch, un remake d'une pièce de théâtre parisien.

Nous souhaitons à Elodie que celle nouvelle année soit aussi heureuse que celle passée.

Michel Démarez

Soirée « jeun's » au gymnase



Samedi 3 janvier 2015, 21 heures... La soirée « jeun's » proposée par la municipalité ouvre ses portes à plus de 150 jeunes âgés de 16 ans et plus essentiellement wéziens et d'autres invités des communes voisines. Beaucoup sont des anciens élèves du lycée contents de se retrouver dans une ambiance festive. Nos « DJ maison » Augustin, Enzo et Jean-Bernard s'activent sur scène derrière les platines pour proposer leurs mixes et endiabler la soirée. De l'autre côté dans l'espace jeu, les défis vont bon train autour des baby-foot, des

flippers, des jeux de palets ou de fléchettes. Quant à elle, Léa tient le bar à côté de sa 4L qui l'emmènera bientôt sur les routes du 4L TROPHY, une décoration bien en harmonie avec le thème de la soirée « WITZ HIPPIES ».

Saluons l'initiative de tous ces jeunes qui ont montré qu'on pouvait leur faire confiance pour organiser ce type d'événement. La formule imposait une préinscription sur FACEBOOK permettant d'identifier et donc de lister chaque jeune pointé à l'entrée du gymnase... Un grand merci aussi à tous les adultes bénévoles du semi-marathon et de

la municipalité sans lesquels cette soirée n'aurait pas eu lieu. Les policiers municipaux, en poste toute la soirée, les deux vigiles d'ASL et les passages réguliers de la gendarmerie ont également très largement contribué à sécuriser le site du gymnase.

Le bilan est très encourageant pour les organisateurs qui rêvent déjà d'une autre édition mobilisant encore plus d'adeptes de la « WITZ HIPPIES attitude ». Bravos les jeunes !

La municipalité

Jardinage en hiver



Même entre novembre et mars, alors qu'il pleut ou neige, que les températures baissent, et même s'il gèle, il y a toujours du travail au jardin ! Bien sûr, on a tendance à négliger les travaux paysagers en hiver, préférant rester bien au chaud...

Inutile de s'aventurer dans le jardin s'il pleut trop ou que le froid règne. Mieux vaut rester au chaud et en profiter pour réfléchir à ce que vous allez faire à partir de mars. Pourquoi ne pas faire un plan du jardin actuel et dessiner à grands traits les changements que l'on envisage ? Avant de se lancer dans les transplantations, une réflexion hivernale sera fort utile pour ne pas se précipiter au printemps dans des travaux improbables qui finiront par démotiver. Sur Internet ou en lisant les catalogues et livres spécialisés, on peut prendre le temps de préparer un aménagement paysager. C'est par exemple le moment de commander les bulbes et s'il ne gèle pas, on peut planter des arbustes, des vivaces ...



Pour les rosiers buissons, une petite taille de nettoyage et d'équilibrage éventuel a été faite après la floraison. Une taille complète est à faire en hiver (entre le 15 février et le 15 mars environ). Désherbez les pieds et pulvérisez de la bouillie bordelaise sur les plantes au sol.

Quant aux rosiers grimpants, tout dépend s'ils sont remontants ou non.

Un non-remontant est celui qui fleurit généreusement à la fin du printemps, puis ne donne plus de fleurs. Ces rosiers fleurissent sur les tiges courtes. Il ne faut donc pas les tailler en fin d'hiver, faute de quoi vous priveriez d'une grosse partie des roses. La taille s'effectue juste après la floraison, soit vers la fin du mois de juillet.

Un «remontant» démarre généralement sa floraison un peu plus tardivement (vers mai-juin), mais sa floraison perdure jusqu'à l'automne, à condition de supprimer régulièrement les roses fanées. On le taille en fin d'hiver, au moment de la reprise de la végétation (apparition des bourgeons et premières pousses). Ne taillez pas trop tôt ! La taille induit la formation de nouvelles pousses, qui seraient anéanties en cas de «coup de gel». Mieux vaut être en retard qu'en avance...

Certains hivers peuvent être doux, mais un retour brutal du froid est toujours possible. La plupart des arbres et arbustes remplacent sans difficultés quelques feuilles ou jeunes rameaux gelés. Même si la plante est entièrement touchée, cela ne signifie pas nécessairement sa mort.

Les plantes gélives sont à l'abri près de la maison sous un nylon bulle ou autre. Protégez également les arbres et arbustes récemment plantés ou fragiles avec un voile d'hivernage ou des feuilles mortes s'il vous en reste. Ne laissez pas l'eau s'y imprégner car cela favoriserait le pourrissement.

Entretenez vos allées et vos massifs en éliminant régulièrement les mauvaises herbes pour éviter d'être submergé par les travaux au début du printemps. Comme il a beaucoup plu, l'arrachage manuel est plus facile.

C'est également le moment de l'élagage, mais de façon raisonnée (évités les coupes radicales qui abiment l'arbre). L'hiver est une période propice pour la coupe puisque la sève des arbres est descendue. Cette taille de réduction est conseillée en hiver et se distingue des tailles de changement progressif de forme qui peuvent être réalisées en saison estivale.

Vous pouvez construire avec vos enfants ou petits enfants ou trouver en vente dans les enseignes de distribution, des mangeoires pour les oiseaux du jardin.

L'hiver est la saison durant laquelle il est conseillé de les nourrir, même s'il fait assez doux, car leurs ressources alimentaires « naturelles » ont diminué.

Ce sera ainsi l'occasion d'observer des espèces qui, le reste de l'année, ne s'approchent pas des maisons ou sont discrètes (pic épeiche, pinsons, rouges gorges, mésanges à longue queue...).



Je vous souhaite de profiter agréablement de votre jardin en hiver...

Et n'oubliez pas : « À la Saint-Séverin (27 novembre), l'hiver est en chemin » ! Vous voilà prévenus !

Josiane Pinchart

*Prix Coup de Cœur de la catégorie jardin
du jury du concours départemental
des villes, villages
et maisons fleuris 2014*

Remis par

Gérard LAMBERT-MOTTE,
Conseiller général en charge de la culture,
du tourisme et du patrimoine,
Président de Val d'Oise Tourisme

Josiane et Philippe PINCHART
de la commune de Saint-Witz

le 27 octobre 2014
Hôtel du Département
du Conseil général du Val d'Oise à Cergy



*Nos amis Pinchart récompensés
par le prix "Coup de Cœur"
du concours départemental des villes,
villages et maisons fleuris 2014
du Val d'Oise.*

*Un grand bravo,
avec toutes nos félicitations !*

Sortir des difficultés financières

La permanence « Conseils, accompagnement, surendettement » est une action née d'un partenariat entre l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise (UDAF 95), association de défense des intérêts de toutes les familles et l'Association CRESUS Ile-de-France Paris, association au service des personnes en difficulté financière.

- Parce que le pouvoir d'achat des familles diminue,
- Parce que les charges augmentent,
- Parce que nos besoins sont toujours présents...

Nous pouvons tous être confrontés à une situation financière difficile et nous pouvons tous avoir besoin d'aide pour tenter de retrouver un équilibre budgétaire et une sérénité familiale.

Vous avez des factures en retard ? trop de crédits en cours ? un différend avec votre banque ? besoin d'un conseil ? besoin d'aide pour remplir un dossier du surendettement ? l'association peut vous aider.

Une personne vous accueille pour vous aider à :

- Sortir du surendettement
- Mieux gérer votre budget
- Améliorer la relation avec votre banque.

Tous les jeudis de 14h00 à 17h00 (permanence gratuite), uniquement sur rendez-vous à l'UDAF 95 - 28 rue de l'Avenir - 95800 CERGY ST CHRISTOPHE
01 30 75 00 25 - cresus@udaf95.fr

Connaissez vous le micro crédit ?

Vous êtes étudiant, titulaire d'un CDD, retraité aux revenus modestes... Si vous avez la volonté de concrétiser un projet personnel favorisant la meilleure insertion sociale et/ou professionnelle, et si vous ne pouvez pas prétendre à un crédit de banque classique, le micro crédit peut vous intéresser.

Combien ? Vous pouvez obtenir entre 300 € et 3000 €, avec un taux d'intérêt autour de 4% actuellement, sans frais de dossier ni caution.

Quelle durée ? La durée du prêt est comprise entre 3 et 36 mois, et dépend du montant emprunté et de la nature du prêt.

Pour toute précision :
microcredit@udaf95.fr,
ou tél. 01 30 75 38 65.

L'aide à la complémentaire santé

Peu utilisée, l'ACS est une aide financière accordée par l'Assurance maladie pour vous aider à payer la complémentaire santé de votre choix, par exemple une mutuelle.

Concrètement, cette aide, attribuée sous conditions de ressources, vous permet de réduire, voire de prendre en charge totalement, le montant de votre cotisation annuelle.

Lors de vos visites chez le médecin, l'ACS vous permet également de bénéficier d'une dispense d'avance des frais pour la part des dépenses prises en charge par l'assurance maladie.

De plus vous bénéficiez des tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires dans le cadre d'un parcours de soins coordonnés, quel que soit le médecin, même s'il pratique des honoraires libres (professionnels en « secteur 2 »), sauf en cas d'exigences particulières de votre part (visite en dehors des heures habituelles de consultation, visite à domicile non justifiée...).

Le bénéfice de l'ACS peut aussi vous ouvrir droit aux tarifs sociaux de l'énergie, électricité et gaz. Ce tarif consiste en une réduction sur le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier de cette aide si vos ressources des 12 derniers mois ne dépassent pas un certain plafond :

Nombre de personnes du foyer	Plafond annuel de ressources
1	11 670 €
2	17 505 €
3	21 006 €
4	24 507 €
Au-delà de 4, par personne à charge supplémentaire	+ 4 668 €

Assistance juridique

La communauté d'agglomération Roissy Porte de France propose une assistance juridique gratuite par téléphone ou email. Une équipe de juristes répond à toutes vos questions du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h30 sans interruption. N° vert : 0800 102 802 (appel gratuit depuis un fixe)

Si vous ouvrez droit à cette aide, votre caisse d'Assurance maladie vous adresse une attestation-chèque à remettre à l'organisme de protection complémentaire de votre choix pour réduire le montant de votre cotisation annuelle.

Chaque membre de votre foyer âgé de plus de 16 ans bénéficiaire de l'aide reçoit une attestation-chèque à son nom.

Le montant de l'ACS varie selon votre âge. Il ne peut pas dépasser le montant de la cotisation due :

Age du bénéficiaire au 1 ^{er} janvier	Montant annuel attribué
Moins de 16 ans	100 €
de 16 à 49 ans	200 €
de 50 à 59 ans	350 €
de 60 ans et plus	550 €

Pour en savoir plus, contacter votre caisse d'Assurance maladie ou rendez-vous sur le site
www.ameli.fr



par Nicole CATTIN

Recette lyonnaise : Il s'agit d'une vieille recette qui se déguste dans le vieux Lyon dans les petits bouchons

LA BLANQUETTE DE VEAU À L'ANCIENNE



Ingrédients pour 6 à 7 personnes

- 1 kg 600 d'épaule de veau (soit 18 morceaux de 70 gr environ)
- 3 tendrons coupés en 2 pour donner du goût
- 150 gr de carottes et 2 oignons taillés en petits carrés (la mirepoix)
- 2 gousses d'ail écrasées
- un bouquet garni
- 100 gr de beurre fin

Pour la garniture

- 250 gr de champignons sauvages ou de Paris
- 200 gr de petits oignons (grelots)

Pour la sauce

- 1,5 dl de crème liquide
- 1/2 jus de citron
- 80 gr de beurre

- 80 gr de farine
- 3 jaunes d'œufs

Préparation

Normalement, dans la recette traditionnelle, les morceaux de veau sont plongés dans l'eau froide et mis à cuire avec leurs garnitures, mais je vais vous donner ma façon de faire, testée à plusieurs reprises, et vous m'en direz des nouvelles !

1/ Dans une cocotte, mettez à fondre le beurre, ajoutez la mirepoix (petits carrés de légumes), les gousses d'ail, le bouquet garni. Laissez suer à couvert pendant 5 minutes, puis ajoutez la viande, salez et poivrez et laissez suer 10 min doucement à couvert. C'est à ce moment que vous sentirez les bonnes effluves monter dans votre cuisine. Recouvrir d'eau à hauteur. Rectifiez l'assaisonnement, puis cuire 1 bonne heure à couvert et de temps en temps enlevez les impuretés avec une passoire.

2/ Pendant la cuisson, préparez votre garniture : épluchez les champignons, lavez les, épluchez les petits oignons puis mettez le tout au beurre dans une petite casserole. Salez et poivrez et cuire doucement 15 min sans coloration.

3/ Retirez les morceaux de viande et le bouquet garni, puis mixez le jus avec la garniture et passez au chinois (passoire).

4/ Dans la même casserole lavée, mettez à fondre les 80 gr de beurre et ajoutez la farine en mélangeant (faire un roux blanc), faites un peu cuire (2 min), puis doucement versez le jus passé de la blanquette, dessus, en y prélevant une moitié pour la cuisson du riz pilaf.

5/ Ajoutez alors les morceaux de veau, la garniture avec sa cuisson et donnez une petite ébullition. Goutez et rectifiez l'assaisonnement.

6/ Dans un bol, mélangez les jaunes, la crème et le jus de citron et, en remuant rapidement, 2 louches de sauce bouillante. Remuez bien et versez ce mélange dans la blanquette.

ATTENTION : Il faut faire cette opération juste avant de servir car la sauce ne doit pas bouillir (à cause des œufs).

Servir avec un riz Pilaf.

P.S. : Vous pouvez modifier un peu cette recette. Par exemple ne pas mettre d'oignons ni de champignons, mais au dernier moment, dans la sauce, mixez 400 gr de pointes d'asperges vertes cuites ou 400 gr de petits pois avec des feuilles d'épinards... Le Top du Top étant d'ajouter des morilles qui sublimeront votre blanquette de veau en un plat royal.

Je vous souhaite un bon appétit en dégustant un bon Beaujolais : Juliéna ou Côtes de Brouilly, par exemple.

LE RIZ AUX POMMES MERINGUÉES

Ingrédients

- 3/4 de litre de lait
- un sachet de sucre vanillé (une gousse de vanille, si vous en avez)
- une pincée de sel
- 200 gr de riz
- 50 gr de beurre 3 grosses pommes
- 2 cuil à soupe de Cognac ou de Calvados (facultatif),
- 7 cuillères à soupe de sucre
- 2 œufs

Préparation

Lavez le riz à grande eau (riz rond). Mettez-le à bouillir dans une grande casserole

d'eau pendant 3 min. Egouttez-le.

Mettez le lait sur le feu avec le sucre vanillé et la gousse, et une pincée de sel. Dès qu'il bout, jetez-y le riz égoutté. Couvrez à demi et laissez cuire sur feu très doux, jusqu'à absorption complète du lait (de 30 à 35 mn).

Pendant ce temps, beurrez le plat. Pelez et coupez les pommes en lamelles, faites-les sauter au beurre dans une poêle, 10 mn sur feu moyen. Saupoudrez d'une cuillère à soupe de sucre et arrosez de Calvados ou de Cognac.

Allumez le four th.6/7. Retirez le riz du feu.

Incorporez 4 cuillères à soupe de sucre et 2 jaunes d'œufs. Etalez dans le plat et recouvrez de lamelles de pommes.

Meringue

Battez les blancs en neige très ferme. A mi opération incorporez 2 cuillères à soupe de sucre. Etalez sur les pommes sans lisser la surface. Mettez 5 mn à four chaud au 1^{er} gradin pour dorer légèrement. Servez tiède ou froid.

P.S. Si vous mettez 1 ou 2 blancs de plus votre meringue sera plus volumineuse et le dessert sera encore plus présentable. Régalez-vous... !

Péri-féerique !



Il y a des tours – de magie – dont on ne se remet pas facilement !

Eddy n'en revient pas : le voilà convoqué au Tribunal correctionnel pour avoir dormi. Je dis bien dormi et précise les circonstances : chez lui, dans son lit, avec une femme qui est bien la sienne et durant la nuit qui sépare une fois par semaine – le détail est d'importance – le samedi soir du dimanche matin !

Les faits présentés ainsi, vous vous dites que j'ai omis quelque chose. C'est vrai : Eddy avait réuni quelques couples d'amis pour fêter son anniversaire et mis sa cave à contribution – disons : au-delà du nécessaire.

Ce n'est pas suffisant pour vous convaincre du bien fondé de la convocation. Si, en plus de toutes les interdictions, qui nous guettent à chaque coin de rue, on ne peut plus descendre dans sa cave et apprécier les produits de notre terroir, où va-t-on ?

Et, en votre for intérieur, vous ajoutez qu'il faut être aussi infatué qu'un politicien pris en flagrant délit pour affirmer devant les caméras : J'ai confiance en la justice de mon pays ! Vous avez raison... du moins, tant que vous ne connaissez pas la suite :

- Ainsi donc, cher Monsieur, vous dormiez ! – l'aborde le Juge.

- Parfaitement ! – réplique Eddy – Les magnums vides peuvent en attester !

- Je comprends mieux pourquoi vous n'avez pas vu nos radars... Leurs flashes n'ont hélas pas eu la vertu de vous réveiller, ni celle de vous remettre vite fait – si je puis dire – sur le droit chemin... Et en plus, vous étiez soûl !

- Je l'admets... Nous étions tous un peu éméchés.

- Mais vous : vous conduisiez... Vous êtes bien propriétaire d'une magnifique Porsche Carrera noire immatriculée GT 209 KM ?

- C'est ma voiture en effet. Est-ce un délit de posséder une Porsche ?

- Non ! Mais la conduire à 209 km/heure, en état d'ébriété et en dormant, cela relève du pénal.

- La voiture était dans mon garage !

- Si vous n'êtes pas un passe-muraille, il se déplace vite, votre garage – grince le Juge, sarcastique ! Cher Monsieur, vous avez été flashé sur le boulevard périphérique...

- Mais...

- Ne m'interrompez pas : vous avez été flashé... et pas une fois ! Huit fois ! Et dans les deux sens : Bagnolet, Quai d'Ivry, Sèvres, Champéret... Demi-tour : Clichy, Passy, Châtillon, Pantin ! Et tout ça, en moins d'un quart d'heure – entre quatre heures et quatre heures douze du matin – car Monsieur se déplaçait en moyenne à plus de 200 km/

heure ! On peut dire que nous avons affaire à un homme méticuleux et pressé... mais faire deux boucles de 35 kilomètres et revenir au point de départ pour vous assurer du bon fonctionnement de nos équipements : vous conviendrez que l'effort est démesuré !

Vous vous dites que, si tous les automobilistes passaient moins de dix minutes sur le boulevard périphérique, il y aurait moins d'encombrements ! C'est vrai, mais Eddy voit les choses différemment :

- J'étais soûl ! Je dormais !

- N'aggravez pas votre cas : les récidives mises bout à bout, vous en avez déjà pour au moins 27 750 euros d'amende, deux ans de prison et vingt-quatre années de suspension du permis de conduire ! Il y en a certains, qui doivent regretter l'abolition de la peine de mort !

- Tout cela est ridicule. Je n'ai malheureusement pas de certificat médical attestant de mon état avancé d'éthylisme. Je vous le dis et le répète : l'autre nuit, je n'étais pas capable de sortir ma voiture du garage ; je ne savais même plus où il se trouvait !

- Alors, comment expliquez-vous ces photos ? Des fantômes ? Des revenants, roulant à... tombeau ouvert (Après tout, ils n'ont plus rien à craindre !) ? Une dame m'a soutenu que, les nuits de nouvelle lune, des fées circulaient sur le boulevard – le Boulevard péri-féerique, comme l'avait surnommé un collègue complaisant –, mais le moyen de locomotion habituel des fées et des sorcières ressemble plus à une voiture-balai qu'à une voiture de course...

- Quand même : il y a les essuie-glaces... Et dans l'obscurité – hasarde Eddy – tous les chats sont gris...

- Comme vous ! Oui ! Mais, essuie-glace ou non, les fées n'immatriculent pas leur... balai !

Eddy est hébété ; il demande à voir en détail les photos prises, lors du rodéo. Soudain, une anomalie lui saute aux yeux :

- Mais, Monsieur le Juge, avez-vous noté que, si vos radars sont bien réglés, je roulais beaucoup plus vite qu'à 209 km/heure ?

- Expliquez-vous et ne vous moquez pas de moi – rétorque le Juge qui souhaiterait examiner la prochaine affaire. J'ai peu de temps.

Vous êtes sur le point de penser que le Ministère de l'Intérieur ferait bien d'installer

des radars dans les tribunaux pour flasher les excès de vitesse de la Justice républicaine ! Eddy aussi, mais il choisit un autre angle de défense :

- Ca tombe bien : moi aussi ! Avez-vous noté que vos radars m'ont flashé à trente secondes d'intervalle à Bagnolet sur le périphérique intérieur et à Clichy, sur le périphérique extérieur ? Puis, à environ deux minutes d'intervalle, au Quai d'Ivry et à Passy ? Pratiquement en même temps, à Sèvres et à Châtillon – toujours en sens opposés – et à une minute d'intervalle à Champéret et à Pantin ?

Ce n'est pas une Porsche Carrera, que je conduisais, mais une soucoupe volante !

Le Juge se précipite sur les photos. Il n'a jamais cru aux ovnis. En tiendrait-il un spécimen, fabriqué par Porsche ? Il ne sait que dire !

Vous non plus, cher lecteur : pour une fois que l'on tient un de ces énergumènes, qui confondent le périphérique et Indianapolis, qu'on va le sanctionner de manière exemplaire et faire rentrer de l'argent frais dans les caisses de l'Etat... vous ne savez que dire. Moi si !

Il y a trois mois, Momo et Dédé, deux frères jumeaux un peu branquignols, avaient coché les bons numéros du Lauto et – nous restons dans le sport mécanique – s'étaient acheté, chacun, une Porsche Carrera noire. Ils avaient parié à qui bouclerait le périphérique le plus vite et s'étaient retrouvés Porte de la Villette, dans la nuit du samedi au dimanche – vous comprenez à présent qu'il ne s'agissait pas d'un détail sans importance – à quatre heures du matin. Ils avaient tiré au sort qui emprunterait la chaussée intérieure ; l'autre faisant le tour du boulevard, en sens opposé.

Les chaussées étaient dégagées et nos deux frères s'en sont donné à cœur joie !

N.B. : Certains lecteurs, trop sourcilieux, objecteront que cela n'explique pas la présence d'Eddy devant le Juge. Si ! Parce que, avant de se lancer dans leur boucle folle, Momo et Dédé avaient repéré la voiture d'Eddy, imprudemment garée à l'extérieur de son garage. Ils avaient noté l'immatriculation et, comme elle convenait à nos joueurs de Loto, ils l'avaient retenue. En signe de solidarité, ils avaient apposé les mêmes plaques sur les deux véhicules... C'est ce qui s'appelle des jusqu'au-boutistes de la gémellité !

Problème d'informatique ?

Bien utiliser Windows, android ?
Maîtriser Internet ?
Mieux utiliser votre ordinateur ?
Optimiser votre installation et vos connexions ? Sauvegarder vos données ?



→ Coach'info : un professionnel à votre domicile pour vous épauler. 20 ans d'expérience dans l'informatique (analyse, formation, déploiement).

Soutien scolaire : les bases, de la méthode, du travail.

Elémentaire : Aide aux devoirs, consolidation des acquis, suivi particulier.

Collège : Remise à niveau sur fondamentaux (maths, français, culture générale), méthodologie, organisation du travail personnel, gestion du temps.

Lycée - préparation au Bac Français (2^{nde} - 1^{ère}) : Lecture analytique, corpus, registres littéraires, plans, méthodes de dissertation et de commentaire composé, organisation de travail.

- Coach'scolaire : Suivi personnalisé à domicile.
- Compte-rendu régulier aux parents.
- À partir de 18 € de l'heure.

coaching-domicile.fr

Tél. : 06 45 78 55 21 - mail : info@coaching-domicile.fr
Agrément Service à la Personne - Prestations déductibles (50%) de vos impôts.

CONCERT DE GUITARE Orestis Kalampalakis

CONCERTISTE, COMPOSITEUR
ET PROFESSEUR À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-WITZ



Vendredi 6 mars 2015 à 21h
Eglise Saint-Vit à Saint-Witz

Entrée adulte 10€
Enfants : gratuit

Réservation : 06 71 27 45 26 - cvdesombre@aol.com
06 31 16 29 02 - isa-conti@orange.fr

ASSOCIATION PRÉSENCE & ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE ST-WITZ

Paroles d'élus

Avenir ensemble

Chères wéziennes, chers wéziens, à l'heure où vous lisez ces lignes, la période de vœux est écoulée. Nous tenons, malgré cela, à vous souhaiter à toutes et tous une année 2015 douce et paisible, le sort puisse-t-il vous épargner toutes et tous de ses funestes coups.

Cela fera bientôt un an que vous nous avez élus au Conseil Municipal.

Nous aimerions revenir avec vous sur cette année écoulée.

La tempête nous a vite mis dans le bain. À l'instar de l'élan de solidarité apparu dans notre village, ce triste événement a soudé le Conseil.

Tout au long de cette année, nous avons refusé d'adopter une position stérile d'opposition systématique. Nous nous sommes efforcés d'être des interlocuteurs pondérés. Nous avons prêté main forte à chaque fois que nos compétences ou notre bonne volonté étaient utiles. Même si, parfois, ces compétences se limitaient à jouer les gros bras à l'occasion de manifestations publiques !

Pour parfaire nos connaissances, nous avons suivi des journées de formation auprès de l'Union des Maires du Val d'Oise à Pontoise. D'autres sont programmées en ce début 2015.

A ce titre nous saluons le fair-play de l'équipe municipale qui nous a facilité l'accès à ces journées d'études.

Nous avons été chargés de l'élaboration du dossier concernant les défauts d'entretien du réseau d'assainissement dont nous vous parlions dans le dernier numéro de la gazette.

Lors de la réunion du conseil du 17 décembre dernier, nous sommes intervenus avec l'Association de Défense Wézienne (ADW) sur les projets à Moussy-le-Neuf et les risques de nuisances pour Saint Witz.

Intervention qui a débouché sur le vote à l'unanimité d'une motion de soutien à l'ADW.

Marion Berson Géant
David Duputel, d-duputel@sfr.fr

MEMENTO

Sécurité de Saint-Witz **06 86 86 26 20**
Pompiers **18**
Gendarmerie de Fosses **01 34 72 10 20** ou **17**
Gendarmerie de Louvres **01 30 29 39 70** ou **17**

Accueil de loisirs « La Licorne » :
01 34 68 95 42/01 34 68 20 50
AFAD (Domont) **01 39 91 48 15**
Agence Imagine R **0969 39 55 55**
Agence Navigo **0969 39 66 66**
Allô Service Public **30 08**
Assistance Anti Nuisibles **03 44 21 92 19 / 06 13 52 69 23**
Bibliothèque **01 34 68 21 10**
Café des Aidants **01 34 29 38 97**
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) **0810 25 95 10**
Centre des Impôts de Garges **01 34 53 38 00**
Cinéma de l'Ysieux, Fosses **01 34 72 90 10**
CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) **39 60**
CPAM de Cergy-Pontoise **36 46**
Collège Françoise Dolto Marly-La-Ville **01 34 68 58 58**
Croix Rouge Française (Fosses-Survilliers) **06 30 27 52 50**
Déchets verts CARPF-Collecte-Tri sélectif **08 20 200 301**
Déchèteries Bouqueval-Sarcelles-Gonesse-Louvres **0800 735 736**
Ecole Maternelle Jane du Chesne **01 34 68 51 80**
Ecole élémentaire Jane du Chesne **01 34 68 36 57**
ERDF **09 69 36 66 66** - GRDF **0810 112 212**
France Télécom **10 14** - Réclamations **10 13**
Gare de Fosses-Survilliers **3635**
Lycée Léonard de Vinci **01 34 68 25 89**
Maison de l'emploi du Val d'Oise (Louvres) **01 34 72 11 59**
Météo (Nord et Ile de France) **08 92 68 02 95**
Multi accueil « Les Puits Loups » **01 34 68 23 50**
Pôle Emploi **39 49**
La Poste de Fosses **3631**
La Poste de Survilliers **3631**
Relais assistantes maternelles :
01 34 68 93 90/06 46 41 35 18
Réseau Automne (Louvres) **01 34 72 49 91**
Sous-Préfecture de Sarcelles **01 34 04 30 00**
SAUR **03 60 56 40 01**
SIAH Astreinte (pour un curage en urgence) **01 39 86 06 07**
SNCF Transilien **36 58**
Transports CIF Mesnil-Amélot **01 60 03 63 63**
Trésorerie de Louvres **01 34 68 11 40**

MAIRIE

01 34 68 26 20, place Isabelle de Vy, 95470 Saint-Witz.
mairie@saint-witz.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi et mercredi :
de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
samedi : de 9 h à 12 h

Germain BUCHET, Maire :
tous les jours sur rendez-vous
et samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Véronique AYDOGAN
Directrice des Services Communaux
sur rendez-vous



Les maires adjoints reçoivent sur rendez-vous

Fabienne GRU
Xavier BELAIR
Michèle CAQUIN
Frédéric VANÇON
Chantal DELGADO
Richard ZADROS

MEMENTO SANTÉ

CENTRE ANTI-POISON **01 40 05 48 48**
SAMU **15**

HÔPITAUX

Centre hospitalier de Gonesse - **01 34 53 21 21**
Centre hospitalier de Senlis - **03 44 21 70 00**

AMBULANCES - Ambulances Marly-la-Ville - **01 34 72 61 88**
Ambulances Moussy-Le-Neuf - **01 60 21 08 26**

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Cabinet Médical du Haut de Senlis - **01 34 68 69 40**
Dr Laurent GUENEL, Dr Florence RONNÉ, Dr Guy SEPTAUX
Cabinet Médical du Colombier de Survilliers - **01 34 68 26 10**
Dr Jean-Claude PAGANELLI de Vémars - **01 34 68 51 72**

LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES

Laboratoire de Marly-la-Ville - **01 34 72 34 10**
Laboratoire Lespagnol-Vandewalle de Fosses - **01 34 68 75 01**

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Cardiologue - Dr Luc ARDOUIN - Fosses - **01 34 68 55 66**
Dermatologue - Dr Annie MATHE-HERVÉ - Fosses - **01 34 68 81 17**
Gynécologues - Dr Eric DAVID - Fosses - **01 34 68 55 66**
Dr Fabienne DENIS - Survilliers - **01 34 68 48 56**
Ophthalmologiste - Dr Mimi MOUBRI - Fosses - **01 34 68 55 66**
O.R.L. - Dr Eric CHARRIÈRE - Fosses - **01 34 68 55 66**
Pédiatres - Dr JACOB et Dr BOICHOT - **01 34 68 48 49**
Phlébologue - Dr Annick PAQUET - Fosses - **01 34 68 63 95**
Radiologues - Centre de Radiologie de La Chapelle en Serval - **01 34 68 48 48**

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr Xavier LANCTUIT de Saint-Witz - **01 34 68 59 20**
Dr Huyen NGO LAMBERT de Saint-Witz - **01 34 68 39 45**
Dr André HAZAN et Dr Carole KOSKAS de Fosses - **01 34 68 57 00**

SERVICES PARAMÉDICAUX

Infirmières - Valérie RENAULT et Zaïnaba BOUKNANA de Survilliers
01 34 68 23 82
Kinésithérapeutes - Audrey SIMONE et Aurore TILLIET, Sébastien PRÊTRE - **01 34 68 50 68**
Patrick LENOIR et Georges CHARON de Survilliers - **01 34 68 57 60**
Ostéopathe - Georges CHARON de Survilliers - **01 34 68 57 60**
Orthophonistes - Laurence ABIHSSIRA de Saint-Witz - **06 10 41 88 83**
Anne-Marie VÉRON de Survilliers - **01 34 68 41 11**
Pédicures et podologues - Marie-Thérèse BOULDOIRES-GOSSE de Fosses - **01 34 68 73 82**
Stéphanie LANDRY de Survilliers - **01 34 68 29 54**
Gabriel ANTHEAUME de Marly-la-Ville - **01 34 68 01 43**
Nathalie DUPUIS de Fosses - **01 34 68 13 35** - Luc Langin - **03 44 21 97 39**
Psychothérapeute - Bernard SEBBAN de Saint-Witz - **06 84 79 00 17**
Sophrologue Caycédienne - Cécile VALLAT-SEBBAN - **06 63 43 03 71**

VÉTÉRINAIRES - Dr Laure BOUVET et Dr Brigitte RACINE de Fosses - **01 34 72 45 08**

SALON DE TOILETTAGE "Aquareve Canin", Hydrothérapie - Chromothérapie - Massage - **01 34 68 17 66**

PHARMACIES

Pharmacie de MONTMÉLIAN - **01 34 68 45 71** - 34, rue du Haut de Senlis, 95470 SAINT-WITZ
Mme COHU - **01 34 68 60 52** - 1, rue François Mauriac, 95470 VEMARS
M. MARCOU - **01 34 68 37 64** - Centre Commercial "Le Colombier", 95470 SURVILLIERS
M. ETHODET Blaise - **01 34 72 98 23** - 1 bis, rue César Franck, 95470 FOSSES
SNC LESPAGNOL - **01 34 72 99 22** - Centre Commercial du Plateau, 95470 FOSSES
"LA GARE" - **01 34 68 84 10** - Centre Commercial de la Gare, 95470 FOSSES
M. CHARRIER - **01 34 68 87 80** - 25, rue du Docteur Paul Buel, 95380 LOUVRES
M. PORTE - **01 34 68 11 10** - 88, rue de Paris, 95380 LOUVRES
MM. SCHOETTEL-BODART - **01 34 68 16 00** - Place J.-B. Corot, 95380 LOUVRES
Mme COHEN - **01 34 72 32 60** - 2ter, rue Roger Salengro, 95670 MARLY-LA-VILLE
"L'YSIEUX" - **01 34 68 20 40** - 137, avenue Henri Barbusse, 95670 MARLY-LA-VILLE
Mme DEHÉE - **01 34 72 67 84** - Centre Commercial/Route de Marly, 95380 PUISEUX-EN-FRANCE

PHARMACIES DE GARDE

Garde de jour de 09h à 20h : Composer 24h/24 le n°audiotel : 3237 (0.34€ TTC/MIN)
Garde de nuit de 20h à 09h : Pour des raisons de sécurité, veuillez vous présenter à la gendarmerie muni de l'ordonnance et de votre pièce d'identité. La pharmacie de garde sera prévenue de votre arrivée et l'adresse vous sera indiquée.

Directeur de la publication : Germain BUCHET

Comité de rédaction : Viviane BERNIER, Nicole CATTIN, Chantal DELGADO, Josiane DEMAREZ, Michel DEMAREZ, David DUPUTEL, Lucie LE PAGE, Frédéric MOIZARD
Crédits Photos (libres de droits) : Omar BELBACHIR, Richard ZADROS, les auteurs.

Les informations publiées sont vérifiées autant que possible par la rédaction.

Les informations publiées par les associations le sont sous leur responsabilité. Pour signaler une erreur ou demander une rectification, n'hésitez pas à contacter la rédaction, par écrit de préférence, en mairie.

Les photos libres de droits avec autorisation de diffusion des photos sur le net : Gazette téléchargeable sur le site de la mairie

Réalisation : J.B. Impressions - Plailly - 03 44 63 46 76 - certifié "Print Environnement & Imprim'Vert"

Imprimé sur papier certifié issu de pâtes produites exclusivement à partir de forêts gérées durablement.

VOYAGE

DANS TOUS SES ÉTATS

Salon XII^e Artistique

du 20 au 22 mars 2015
de 11h à 19h - Entrée libre

Organisé par la Ville de Saint-Witz - 95

au Foyer Rural

1 pavé des Hermites - "Porte du Valois" - 95 Saint-Witz



Alain Guillotin Création
Art & Communication



Adaïs.net

